



DOCUMENT DE REFERENCE POUR LES LIENS  
ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES  
DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES

# PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Août 2016

---



## Table des matières

ÉTAT DES LIEUX .....	6
I- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : Un capital unique, soumis à d'importantes pressions et menaces .....	13
I-1 Diversité des écosystèmes .....	13
Écosystèmes forestiers continentaux.....	13
Écosystèmes de formations herbeuses.....	14
Écosystème agricole .....	14
Écosystème aquatique .....	14
Écosystèmes marins et côtiers .....	14
I-2 Pressions et menaces .....	14
Manifestation de la dégradation de l'environnement suite aux pressions et menaces.....	18
Déforestation et dégradations des forêts .....	18
Dégradation des terres.....	18
Menaces sur les zones humides .....	19
Diminution des ressources aquatiques .....	19
Avancement des dunes .....	20
Pollutions.....	20
I-3 Facteurs sous-jacents causant ou accentuant les pressions.....	21
Pression démographique et population inégalement/ irrégulièrement répartie.....	21
Insécurité alimentaire .....	22
Analphabétisme et manque instruction.....	22
Foncier .....	22
Insécurité sociale.....	23
Pauvreté .....	23
I-4 Autres menaces.....	24
La faiblesse de la résilience face aux impacts des changements climatiques.....	24
L'inégalité face à la mondialisation .....	24
II- CONTEXTES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS.....	25
II-1 Contextes politiques et stratégiques globaux.....	25
Du Rapport Brundtland au Sommet mondial à Rio de Janeiro .....	25
... En passant par Durban et Aichi, puis Sydney et Paris.....	26
II-2 Contexte politique et institutionnel au niveau national .....	27
III- CONTEXTE SOCIAL ET CULTUREL : .....	29
IV- CADRAGE DU PEDD .....	32
IV-I Un programme national s'articulant autour du contexte international.....	32



Les Objectifs de Développement Durable et le Plan National de Développement .....	32
Les Objectifs de Développement Durable, le Plan National de Développement et la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable : .....	38
IV-II Le saut innovant du Programme Environnemental pour le Développement Durable (PEDD)..	38
V- LES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE...	40
IV-III Les facteurs indissociables aux démarches du programme environnemental pour le développement durable.....	54
Population rurale- Pauvreté- Ressources Naturelles : un équilibre à trouver pour un développement durable centré sur l'homme .....	54
Les interventions transversales et inter-multisectorielles, selon les paysages et le contexte spatial .....	55
Pérennisation financière de la gestion de l'environnement .....	58
Gouvernance des ressources.....	59
Les facteurs à transformer en opportunités : .....	59
VI- ACQUIS À VALORISER DANS LE PEDD.....	60
VII- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE .....	62

## CONCLUSION

### Table des tableaux

Tableau 1 : Tableau de Moat & Smith (2007), cité dans le Cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique- Madagascar (2014) .....	13
Tableau 2 : Les Objectifs de Développement Durable .....	32
Tableau 3 : Axes PND et Axes PNEDD.....	38
Tableau 4 : Enjeux population, pauvreté et environnement .....	55
Tableau 5 : Inter-multisectorialité, approche paysage/spatiale .....	57
Tableau 6 : Considération de l'aspect pérennisation financière.....	58

### Table des figures

Figure 1 : Axes stratégiques PND et ODD.....	35
Figure 2 : Les orientations du PEDD .....	40
Figure 3 : Analyse des causes/menaces, pressions et résultats.....	41



## ACRONYMES

ANAE	Association Nationale d'Actions Environnementales
AP	Aires Protégées
BNCCC	Bureau National de Coordination des Changements Climatiques
BNCREDD	Bureau National de Coordination de la Réduction des Émissions (de GES) dues à la déforestation et à la dégradation forestière
COAP	Code des Aires Protégées
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CNFREF	Centre National de Formation, d'Études et de Recherche en Environnement et Forestier
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
FANALAMANGA (Société)	Fanjarian'AlaAmbatondrazaka- Moramanga
GCF	Gestion Contractualisée des Forêts
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GES	Gaz à Effet de Serre
INSTAT	Institut National de la Statistique
MEEF	Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts
MNP	Madagascar National Parks
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions (Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National)
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OLEP	Organe de Lutte contre l'Évènement de Pollution Marine par les Hydrocarbures
ONE	Office National pour l'Environnement
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONESF	Observatoire National de l'Environnement et du Secteur Forestier
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Actions Nationales d'Adaptation (aux changements climatiques)
PE1, PE2, PE3	Programme Environnemental (Phases 1, 2, 3)
PEDD	Programme Environnemental pour le Développement Durable
PFL	Produits Forestiers Ligneux
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGE	Programme Général de l'État
PNAE	Plan National d'Actions Environnementales
PND	Plan National d'Adaptation
PSE	Paiement des Services Écosystémiques (ou rendus par les Écosystèmes)
REDD plus	Réduction des Émissions (de gaz à effet de serre) dues à la déforestation et à la dégradation forestière



REEM	Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar
SADC	Southern African Development Community
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement- FampandrosoanaMaharitra
SAPM	Système d'Aires Protégées de Madagascar
SNGF	Silo National des Graines Forestières
STD	Services Techniques Déconcentrés
SPANB	Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité
UCPE	Unité de Coordination des Projets Environnementaux
WAVES	Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## Pourquoi un Programme Environnemental pour le Développement Durable ?

Madagascar est un mini-continent réunissant à lui seul un capital naturel remarquable qui le distingue des autres pays : des espèces faunistiques et floristiques à 80 % endémiques, des habitats terrestres et aquatiques exceptionnels, des ressources minières importantes et des potentiels reconnus en pétrole. Ce capital naturel représente l'essentiel de la richesse du pays<sup>1</sup>.

Mais Madagascar est aussi riche d'une population de plus de 22 millions d'habitants<sup>2</sup>, se répartissant en plusieurs communautés, d'origines historiques et géographiques différentes, lui conférant ainsi un capital humain d'une diversité de cultures, influençant d'une manière importante sa relation avec les ressources naturelles et avec la nature, en général. Cette population a priori peu élevée est inégalement répartie sur un territoire approchant les 590.000 km<sup>2</sup>. Près de 80% des habitants se trouvent dans les zones rurales, le plus souvent à proximité des forêts et des terres cultivables. De ce fait, la démographie constitue un facteur important de pressions sur les ressources naturelles.

Outre sa biodiversité, la géologie de Madagascar l'a prédisposé à des richesses minières importantes, dont l'or, des pierres précieuses et semi-précieuses, ainsi que des minerais industriels (fer, bauxite, chrome, nickel/cobalt, ilménite, etc.), le charbon et le grès bitumineux. Les potentiels gisements de pétrole sont également décelés, suite à des années de recherche et d'exploration.

Le Programme Environnemental pour le Développement Durable (PEDD) se veut être un document de référence pour Madagascar en matière de gestion de l'environnement lié au développement durable. Il contient des grandes lignes d'actions ciblées à court et à moyen termes pour une période de 5 ans, et constituant une base de référence pour les 15 années à venir.

Le Programme Environnemental pour le Développement Durable tient compte des enjeux passés, ainsi que les défis récents et futurs, relatifs à la gestion de l'environnement à Madagascar : La mise en œuvre des programmes environnementaux précédents a fait progressivement émerger des problématiques qui, initialement, n'ont pas été ou peu pris en compte lors de leur conception. Ces problématiques concernent notamment : les défis énergétiques auxquels le pays doit faire face, les préoccupations environnementales liées à l'écosystème marin et côtier, la conservation des eaux et des sols la valorisation économique de la biodiversité, les pollutions, le caractère transversal et intersectoriel du domaine de l'environnement, et enfin, la considération des changements climatiques et notamment les liens de ces derniers avec les conditions géographiques du pays

Le Programme Environnemental pour le Développement Durable découle des cadrages stratégiques nationaux, à savoir le Plan National de Développement Durable (PND) et de la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable. Ces derniers eux-mêmes sont alignés aux politiques, stratégies et résolutions internationales, notamment aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, Madagascar s'est fixé une vision très ambitieuse : « *Bâtir un nouveau Madagascar, un Madagascar fort et ainsi léguer aux générations futures un pays apaisé, uni et prospère, qui aura réussi à devenir un leader mondial de la valorisation et de la préservation de son immense capital naturel en se basant sur une croissance forte et inclusive au service du*

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale (2013) Madagascar : Pour un dialogue sur les enjeux de développement

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique (2016) : <http://instat.mg/madagascar-en-chiffres-2016/>



*développement équitable et durable de tous les territoires* ». Une telle vision requiert la prise en compte de défis transformationnels transversaux et multidimensionnels à savoir :

#### **Défis transformationnels transversaux et multi-dimensionnels du PEDD**

- Des infrastructures vertes, fournisseurs de services garant d'une résilience socio-économique et d'une production durable ;
- Une croissance de la productivité économique basée sur la valorisation du capital naturel ;
- Un partage équitable des avantages de la Nature pour un développement équitable et durable de tous les territoires.

En termes de stratégies de mise en œuvre, le PEDD opte pour trois démarches :

#### **Stratégies de mise en œuvre du PEDD**

- ⇒ concilier conservation du capital naturel et développement pour renforcer la résilience socio-économique du pays ;
- ⇒ prendre en compte systématiquement les aspects de la décentralisation et de l'approche intégrée du développement local pour une responsabilité accrue des collectivités et des communautés dans la gouvernance des ressources naturelles de leur territoire ;
- ⇒ disposer d'un système d'informations et de monitoring fiable en faveur d'une gouvernance des ressources naturelles au niveau national.

La mise en œuvre du PEDD requiert la participation de tous les acteurs et secteurs, à tous les niveaux : Gouvernements, ONG du développement et du secteur de la conservation, scientifiques, consommateurs, producteurs, entrepreneurs, praticiens du développement durable et les bailleurs de fonds. Une attention particulière sera donnée au partenariat avec le secteur privé et les institutions de recherche.

#### **Impacts attendus**

- Les espaces naturels incluant 122 aires protégées et leurs zones périphériques contribuent à la sécurité alimentaire, à la production d'énergie et de matières premières et au bien-être des populations, visant en priorité les régions jugées vulnérables aux changements climatiques;
- plus de 50 000 emplois verts sont générés à travers la création d'entreprises favorables à l'environnement ;
- au moins 20 chaînes de valeur promues pour les filières bois-énergie, bois précieux, autres produits forestiers non ligneux, le tourisme et les filières émergentes de valorisation de la biodiversité (faune et flore) incluant les ressources génétiques;



- Madagascar dispose d'un **Système d'Informations** permettant d'asseoir une **gouvernance de ses ressources naturelles** incluant un **dispositif de veille environnementale** et d'évaluer la contribution du secteur environnement dans l'atteinte des objectifs de Développement Durable;
- Un **cadre juridique et réglementaire** permet à tous les acteurs et tous les secteurs d'intégrer systématiquement la dimension environnementale dans la planification de leurs investissements, base d'un développement économique et social inclusif et soutenu.

**Des conditions de mises en œuvre :**

Certaines conditions doivent accompagner la mise en œuvre effective du PEDD :

*Sur le plan politique :* Effectivité de la décentralisation et de la déconcentration, sur lesquelles Madagascar s'est engagé ; Aménagement du territoire, tenant compte des richesses naturelles, des occupations des terres, des besoins et des usagers ; Une politique foncière adaptée au contexte malgache ; Un système éducatif (formel, informel, non formel) basé sur les valeurs, intégrant dans les instructions civiques le respect et la gestion durable de l'environnement ; Application, renforcement, soutien aux politiques et programmes de recherches appliquées au développement durable.

*Sur le plan institutionnel :* Développement des cadrages règlements sectoriels et intersectoriels, qui posent les bases de la bonne gouvernance sectorielles et intersectorielles et qui définissent les objectifs, les attributions et les acteurs.

*Sur le plan financier et économique :* Considération du capital naturel dans la comptabilité nationale et dans la budgétisation au niveau de l'État, à travers l'attribution de valeurs économiques et la transformation monétaires du capital naturel ; l'effectivité des paiements de services fournis par les écosystèmes ; l'établissement de mesures incitatives à l'endroit du secteur privé par le biais de détaxation raisonnée, d'officialisation des reconnaissances des efforts consentis pour la préservation de l'environnement ; l'établissement des mécanismes de partage équitable des avantages issus de la biodiversité ; la légalisation des écotaxes et des labellisations vertes.

*Sur le plan social :* Considération des jeunes (création d'emplois décents, valorisants et pérennes pour les jeunes, renforcement des connaissances des jeunes en matière de l'environnement, faire des jeunes des vecteurs de changement de comportement en faveur du développement durable) ; Poursuite de toutes formes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation à tous niveaux ; Considération continue des rapports que les groupes communautaires ont avec les ressources naturelles ; Prise en compte sans relâche des sensibilités socioculturelles, incluant la considération du genre et des groupes vulnérables ou risquant d'être marginalisés.

*Sur la gestion des données et des informations :* Des données et informations fiables, exhaustives et mises à jour et analysées périodiquement, constituent la base des prises de décision.

Par ailleurs, les démarches pour l'atteinte des deux objectifs complémentaires du PEDD doivent favoriser l'approche paysage et la gestion territoriale des ressources.



**Des conditions d'atteinte des objectifs :**

La réussite du PEDD est conditionnée par deux pôles indissociables : d'une part, la pérennisation financière de la gestion environnementale, et d'autre part, le respect de la bonne gouvernance et des principes qui soutiennent cette dernière : redevabilité, transparence, efficacité et efficacie, ouverture aux autres avis et manifestations d'expression, proactivité, lutte contre la corruption et application des textes.

Ainsi, le document de programme environnemental pour le développement durable :

- *Définit* clairement sa vision, ses orientations stratégiques et ses objectifs ;
- *Se cadre* dans les divers référentiels du pays, ainsi qu'autour des engagements auxquels Madagascar souscrit dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- *Identifie* les ressources dont elle doit disposer et les partenariats qu'elle doit développer ;
- *Pose des indicateurs* permettant le suivi et l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs et résultat ; et
- *Promeut* la gestion des connaissances et les innovations à travers l'amélioration, la mise à jour systématique et l'exploitation des systèmes de gestion d'information sur les acquis, les leçons apprises et la prise en compte du Plan Directeur de la Recherche sur la Santé Humaine et la Biodiversité<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2015) : Plan directeur de la recherche sur la santé et la biodiversité (2015-2019)



## *INTRODUCTION*

Madagascar est un mini-continent réunissant à lui seul un capital naturel remarquable qui le distingue des autres pays : des espèces faunistiques et floristiques à 80 % endémiques, des habitats terrestres et aquatiques exceptionnels, des ressources minières importantes et des potentiels reconnus en pétrole.

Mais Madagascar est aussi riche d'une population de plus de 22 millions d'habitants<sup>4</sup>, se répartissant en plusieurs communautés, d'origines historiques et géographiques différentes, lui conférant ainsi un capital humain d'une diversité de cultures, influençant d'une manière importante sa relation avec les ressources naturelles et avec la nature, en général. Cette population a priori peu élevée est inégalement répartie sur un territoire approchant les 590.000 km<sup>2</sup>. Près de 80% des habitants se trouvent dans les zones rurales, le plus souvent à proximité des forêts et des terres cultivables. De ce fait, la démographie constitue un facteur important de pressions sur les ressources naturelles.

Outre sa biodiversité, la géologie de Madagascar l'a prédisposé à des richesses minières importantes, dont l'or, des pierres précieuses et semi-précieuses, ainsi que des minerais industriels (fer, bauxite, chrome, nickel/cobalt, ilménite, etc.), le charbon et le grès bitumineux. Les potentiels gisements de pétrole sont également décelés, suite à des années de recherche et d'exploration.

Au centre de ces richesses se pose le défi de leur gestion qui doit faire des ressources naturelles un des piliers du développement de Madagascar, sous toutes ses dimensions. C'est dans cette optique que le PEDD est formulé, qui sera un document de référence basé sur des stratégies inspirées de l'analyse de l'état des lieux du contexte environnemental, avec des projections à court et à moyen termes.

L'environnement revêtant un aspect transversal, il ne peut se limiter aux aspects de conservation stricto sensu. Aussi, d'autres aspects seront abordés pour cadrer le document : les aspects politiques et institutionnels, les aspects sociaux et culturels, ainsi que les aspects économiques, tout en tenant compte des dimensions intersectorielles.

Ainsi, le présent document de programme environnemental pour le développement durable :

- *Définit* clairement sa vision, ses orientations stratégiques et ses objectifs ;
- *Se cadre* dans les divers référentiels du pays, ainsi qu'autour des engagements auxquels Madagascar souscrit dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- *Identifie* les ressources dont elle doit disposer et les partenariats qu'elle doit développer ;
- *Pose des indicateurs* permettant le suivi et l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs et résultat ; et
- *Promeut* la gestion des connaissances à travers l'amélioration, la mise à jour systématique et l'exploitation des systèmes de gestion d'information sur les acquis et les leçons apprises.

Enfin, de la qualité du PEDD dépend le financement durable des activités. La pérennité des actions du MEEF sera tributaire des financements. Pour ce faire, le PEDD s'articule autour des priorités et

---

<sup>4</sup> Institut National de la Statistique (2016) : <http://instat.mg/madagascar-en-chiffres-2016/>



stratégies du plan national de développement (PND) et démontre sa contribution effective à l'atteinte des objectifs de développement à l'échelle nationale.



# ÉTAT DES LIEUX



## I- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : Un capital unique, soumis à d'importantes pressions et menaces ...

### I-1 Diversité des écosystèmes

Madagascar dispose d'une grande richesse en biodiversité abritée par une variété d'écosystèmes terrestres (forêts, espaces agricoles et zones herbeuses), aquatiques (zones humides, eaux continentales), et marins et côtiers.

Ces différents types d'écosystèmes abritent un complexe spécifique et varié de faune et de flore.

Abritant environ 5% de la biodiversité mondiale, Madagascar regroupe ainsi plusieurs régions écologiques, ainsi que 5 grands types d'écosystèmes<sup>5</sup>.

#### Écosystèmes forestiers continentaux

En 2010, la superficie couverte de forêts naturelles est évaluée à 9,2 millions d'hectare<sup>6</sup>.

À l'heure actuelle, seules les études conduites par Moat et Smith (2007) sont encore disponibles concernant la répartition des types d'écosystèmes forestiers comme suit :

Types d'écosystèmes forestiers	Superficie totale (Km <sup>2</sup> )	Couverture forestière(%)
Forêt humide	47.637	8,06
Forêt humide dégradée	58.058	9,81
Forêt humide de l'Ouest	72	0,01
Forêt de Tapia	1,319	0,22
Forêt subhumide de l'Ouest	4.010	0,68
Forêt sèche de l'Ouest	31.970	5,40
Forêt épineuse du Sud-Ouest	18.355	3,10
Forêt sèche épineuse dégradée du Sud-Ouest	5.427	0,92
Mangroves	2.433	0,41
Forêt littorale	274	0,05

Tableau 1 : Tableau de Moat & Smith (2007), cité dans le Cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique- Madagascar (2014)

<sup>5</sup> Ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts, PNUE (2015) : « *Stratégie et Plans d'actions nationaux pour la biodiversité 2015-2025* ».

<sup>6</sup> Ministère de l'environnement et des forêts, Office National pour l'Environnement, Madagascar National Parks, Conservation International, Foibe Taotsarintanyeto Madagasikara –FTM, NORAD, 2013 : « *Évolution des couvertures des forêts naturelles à Madagascar, 2005-2010* »



### Écosystèmes de formations herbeuses

Couvrant environ une superficie totale d'environ 382.426 km<sup>2</sup>, donc 70% de l'ensemble du territoire de Madagascar, ces écosystèmes sont d'origine anthropique<sup>7</sup>. Ils sont représentés essentiellement par les savanes herbeuses, arbustives et arborées, les pseudo-steppes et les «Roranga» (végétation herbeuse à dominance graminéenne occupée par des fougères herbacées humides de l'Est). Ces formations se rencontrent sur les plateaux de l'Ouest et du Centre, et sur les escarpements associés, ainsi que sur les jachères du Sud et de l'Est.

### Écosystème agricole

Selon le Ministère de l'Agriculture (2015)<sup>8</sup>, la superficie physique des exploitations agricoles est estimée à environ 2 millions d'hectares (sur les 35 millions d'hectares potentiels propices à l'extensification des cultures vivrières, aux grandes cultures et autres grandes productions). Suivant les types de culture, ces champs couvrent en particulier les bas-fonds, les vallées, les bas de pente et les différents endroits escarpés.

### Écosystème aquatique

Il s'agit des zones humides et des eaux continentales. Elles occupent des superficies totalisant 5.339 km<sup>2</sup>. Elles sont constituées : d'une part, de lacs, marais et marécages, le tout sur une superficie de 2.000 km<sup>2</sup>, et d'autre part, des fleuves, rivières et cours d'eau de 3.000 km en tout et répartis sur 256 bassins, ainsi que des eaux souterraines et des principales nappes aquifères.

### Écosystèmes marins et côtiers

Avec huit principaux types d'habitats composés de plus de 2.433 km<sup>2</sup> de mangroves<sup>9</sup> (dont près de 18% sont incluses dans les aires protégées), d'herbiers de phanérogames marins, d'estuaires, de marais-littoraux et de récifs coralliens, les 5.600 km de côtes de Madagascar et qui concernent plus de 51% du pays, constituent un milieu naturel riche et diversifié. L'ensemble de leur superficie est estimée à 613 958 km<sup>2</sup>, soit 24,83 % de la région de l'Océan Indien.

Dans l'ensemble, ces principaux écosystèmes sont en majeure partie d'origine anthropique, car les habitats naturels terrestres ne dépassent pas 20 % de la superficie totale de Madagascar.

## I-2 Pressions et menaces

Cette biodiversité est toutefois soumise à différentes pressions. Les plus caractéristiques sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche, les activités liées aux mines et pétrole, les recherches en bois énergie, le braconnage, les exploitations et exportations illicites des espèces faunistiques et floristiques, ainsi que l'invasion par des espèces envahissantes.

---

<sup>7</sup>Ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts, PNUE (2015) : « *Stratégie et Plans d'actions nationaux pour la biodiversité 2015-2025* ».

<sup>8</sup>Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage, Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (2015) : « *Programme Sectoriel Agriculture Élevage Pêche/ Plan National D'investissement Agricole PSAEP/PNIAEP 2016-2020* »

<sup>9</sup>Moat & Smith (2007), cité dans le Cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique-Madagascar (2014)



Les pressions et menaces sont principalement d'origine anthropique, dictée par la logique de satisfaire les besoins en subsistance et l'amélioration du bien-être. L'état ou l'évolution de l'environnement naturel est ainsi intimement liée aux conditions humaines et socio-économiques.

**L'agriculture et l'élevage** occupent la première place, compte tenu de leurs liens étroits avec les enjeux socio économiques et culturels du pays :

Le souci d'accroître la production pousse les agriculteurs malgaches à des mises en culture de plus en plus fréquentes et à s'étendre vers de nouveaux terrains situés sur des zones écologiquement sensibles (exemples : versants des collines et les *tanety* qui se dégradent facilement) et à défricher les forêts et les savanes arborées.

Par ailleurs, dans la recherche de solution rapide et facile, les cultures sur brûlis (*tavy*) s'intensifient. Ces pratiques se font sans souci du caractère temporaire du semblant de fertilité qu'elles génèrent, ni de la destruction à long terme des sols qu'elle entraîne. Un cercle vicieux s'installe, car les terres exploitées de cette manière perdent progressivement et souvent rapidement leur fertilité, amenant à la recherche de plus en plus accrue de terres cultivables : les paysans en viennent à pratiquer l'agriculture itinérante, abandonnent les sites devenus moins fertiles au bout de quelques années pour défricher de nouvelles zones, et ainsi de suite. À titre d'illustration, dans la partie Est, la riziculture se fait sur des escarpements et le défrichement des forêts est accéléré par le feu, entraînant l'érosion de quelques 30 tonnes de terre par an. Les zones orientales et méridionales du pays sont malheureusement notoires dans cette pratique du *tavy*, menaçant gravement les sols, les forêts et le cycle de l'eau associé à ces forêts.

Dans le Sud et le Sud-ouest, les cultures sur brûlis se traduisent par le *hatsake*, culture de maïs avec mise à feu des terres. Culture vivrière à l'origine, le maïs est devenu également une culture commerciale. De ce fait, cette culture a gagné de plus en plus du terrain.

De l'autre côté, déjà en 1988, Faramalala M. a constaté que sur les savanes constituant 68% de Madagascar, la majorité (62 %) est située dans les régions de l'ouest et du sud, zones de pâturage. Avec le système d'élevage extensif qui y est pratiqué, en moyenne 435.000 ha de savanes sont brûlées tous les ans<sup>10</sup>. Les feux tardifs qui assurent une bonne quantité de fourrage (du mois d'Août au mois d'Octobre) se distinguent des feux précoces. Le phénomène est aggravé par le système de gestion des couverts pastoraux de type traditionnel démarquant par la gestion de la communauté qui l'utilise pour le pâturage de son bétail.

D'une manière générale, les bassins versants sont exploités abusivement pour la pratique de l'agriculture et sont brûlés pour le pâturage.

Concernant la pratique de la **pêche continentale**, les plans d'eau (lacs, marais et lagunes) sont surexploités, devenant plus rares pour cause de sédimentation et d'assèchement, ainsi que d'invasion par les plantes aquatiques et de la pollution. Suite à cette surexploitation, une diminution de la production et de la taille des captures est constatée<sup>11</sup>. La pêche continentale, tout en étant une forme de pression, subit donc ainsi des menaces.

---

<sup>10</sup>Rasambanaivo et Ranaivoarivelo (2003), cité dans le Plan d'Actions National de Lutte contre la Désertification, du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts, 2015

<sup>11</sup>Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (2015)



Quant à la **pêche dans les zones marines et côtières**, de nouveaux engins sont apparus dans la petite pêche à la crevette. Ces engins sont souvent destructeurs vis-à-vis des ressources marines, notamment dans la Baie d'Ambaro, depuis les années 1990<sup>12</sup>. Par ailleurs, les collectes illicites, l'usage d'engins prohibés et les activités en période de fermeture constituent autant de pression sur les écosystèmes marins et côtiers, sans compter les signes évidents de surexploitation, notamment du concombre de mer, mais difficilement évaluée, faute de moyen.

Au sein des divers sites récifaux, les ressources sont largement exploitées au-delà des seuils de tolérance<sup>13</sup>, un fait qui, à long terme, pourrait entraîner un déséquilibre du fonctionnement de l'écosystème récifal dans son ensemble.

Quant aux **activités minières**, les grandes exploitations qui existent actuellement touchent des forêts naturelles du type littoral, dense humide ou sclérophylle. Des espèces caractéristiques de ces forêts sont ainsi déracinées pour l'exploitation de grands gisements miniers, notamment de cobalt, de nickel et d'ilménite.

À part les forêts, les besoins en ressources en eau de ces exploitations sont considérables. Outre les permis miniers, ces exploitations sont toutefois réglementées par des cahiers de charges précisant les obligations de suivi, de préservation, de compensation et de restauration, ainsi que les mesures de préventions à respecter par les investisseurs. À l'heure actuelle, il est encore difficile de procéder au constat des impacts à long terme de ces exploitations sur l'environnement, ni les effets des mesures prises.

Des exploitations de saphir et de rubis existent également, dont un certain nombre est également réglementé par des permis et des cahiers de charge environnementaux.

De l'autre côté, des exploitations illicites prolifèrent, dont notamment l'exploitation de l'or et de pierres précieuses (saphir, rubis, béryl, etc.). Elles sont surtout à caractère artisanal, conduite sans encadrement et sans préoccupation des impacts environnementaux. Elles constituent ainsi la catégorie la plus destructrice, car non durable, aussi bien sur le plan environnemental que socioéconomique.

Les exploitations illicites de pierres précieuses à Ilakaka (dans le Sud) et à Didy (Centre-est), ainsi que l'orpaillage à Daraina (Nord-est) en constituent un exemple concret. Ces exploitations nuisent considérablement à l'environnement : habitats, zones sensibles, espèces faunistiques et floristiques sont directement menacés, sans compter les impacts sur l'agriculture et les ressources en eau.

Le **bois-énergie** constitue la principale source d'énergie à Madagascar<sup>14</sup>. Cette source pourvoit à hauteur de 92% des besoins, provenant majoritairement des bois morts ramassés dans les forêts ou à partir de zones de reboisement. Bien que « seulement » 12% des besoins proviennent des forêts naturelles, les projections montrent toutefois que l'augmentation de la consommation en charbon de bois par les ménages urbains et suburbains est le principal facteur d'augmentation de la pression sur ces forêts naturelles.

---

<sup>12</sup>Razafindraine et al. 1993, De Rodelec et Caverivière (2008), cité dans le *Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar- REEM*, Ministère l'environnement et des forêts (2012)

<sup>13</sup>Maharavo (2009), cité dans le *Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar- REEM*, Ministère l'environnement et des forêts (2012),

<sup>14</sup>Ministère de l'Énergie, WWF (2012) : « *Diagnostic du secteur énergie à Madagascar* »



De plus, face à l'augmentation des demandes, la combinaison de la croissance démographique avec l'exploitation non durable de ces forêts naturelles est source importante de déforestation et de dégradation forestière. À ceci s'ajoute le fait qu'une partie de l'exploitation de la filière charbon de bois étant conduite dans un cadre informel, donc sans contrôle ni autorisation, il s'ensuit une prédominance de production illicite dans plusieurs zones de production. Cette situation intensifie la déforestation dans les zones où le charbon de bois provient des forêts naturelles. Ce, d'autant plus que le prix des autres sources d'énergie, notamment le gaz, n'est pas à la portée de la majorité des ménages.

À ces pressions s'ajoutent les **exploitations et exportations illégales des ressources naturelles** à travers le trafic des espèces, ainsi que l'exploitation illicite des bois précieux.

L'exploitation illicite de bois précieux occupe une place particulière, compte tenu de son ampleur au cours de ces dernières années : rien qu'en 2009, début de la crise sociopolitique, le niveau d'exportation illicite a triplé<sup>15</sup> et au cours de la période 2009- 2010, plus de 50.000 tonnes de bois précieux auraient été exportés illégalement : plus de 200 000 unités de bois de rose abattus, ainsi que 75.000 à 150.000 de bois d'ébène. Près de 13.000 hectares de forêts auraient été ainsi surexploités<sup>16</sup>.

Ces deux dernières décennies ont vu une recrudescence de l'exploitation illégale de ces bois précieux, menaçant la biodiversité, les conditions de vie de la population environnante et l'économie du pays. Ces coupes illicites et souvent sélectives se pratiquent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées. Compte tenu du temps nécessaire pour la régénération de ces arbres après les coupes qu'ils subissent, les impacts ne sont pas encore entièrement perceptibles actuellement. Toutefois, il est certain que les effets sur l'environnement sont nuisibles : détérioration de l'habitat, extinction de la faune et de la flore, perturbation du cycle de l'eau, pollution de l'air et dérèglement du microclimat.

Selon les sources, les chiffres mentionnés ci-dessus présentent des évolutions différentes à l'heure actuelle. L'on ignore s'ils sont en baisse, en stagnation ou en augmentation. Toutefois, à partir des témoignages émanant des sites et relayés par les médias, il apparaît que les trafics continuent et sont souvent accompagnés d'exportation clandestine.

Enfin, comme autre forme de pression, des forêts comme celles de Mahavelo (Ifotaka), de Tongaenoro (Itampolo) et d'Antabora du plateau Mahafaly sont sous la menace d'espèces de **plantes envahissantes** telles qu'*Agave* sp., et *Opuntia* sp., qui augmentent le risque de destruction des habitats<sup>17</sup>.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs espèces faunistiques et floristiques ont été introduites à Madagascar et continuent à coloniser le pays tout en menaçant la biodiversité autochtone, dont le nombre est en déclin.

---

<sup>15</sup> Banque Mondiale (2014) : « Madagascar, Note de Politique »

<sup>16</sup> <http://doc-developpement-durable.org/documents-pedagogiques-de-sensibilisation/le-traffic-du-bois-de-rose-a-Madagascar.pdf>

<sup>17</sup> Ministère de l'environnement et des forêts (2012), « Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar- REEM-2012 »



Au niveau des écosystèmes marins et côtiers, les espèces les plus envahissantes sont les algues, les méduses et les oursins épineux.

D'une manière générale, l'introduction d'espèces exotiques et toutes perturbations d'origine anthropique favorisent la présence des espèces envahissantes. Ces dernières réduisent l'espace vital des espèces autochtones : La flore envahissante colonise facilement les sols pauvres et marginaux, tandis que pour la faune, la compétition est toujours à l'avantage des espèces exotiques introduites, qui sont plus robustes, donc plus nuisibles. Ce sont généralement des ravageuses et des vecteurs de parasites, provoquant des dégâts importants.

### Manifestation de la dégradation de l'environnement suite aux pressions et menaces

Les pressions se traduisent notamment par la dégradation des habitats terrestres, marins et côtiers, ainsi que par les pollutions (ressources en eaux, air, sol et sous-sol), l'avancement des dunes, la perte en espèces faunistiques et floristiques, et les pertes des fonctions et services écosystémiques.

#### Déforestation et dégradations des forêts

La déforestation et la dégradation des forêts constituent de loin les premières manifestations des pressions. Il est estimé qu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la superficie forestière de Madagascar a été réduite de 40%<sup>18</sup>. Entre la période 2005-2010, les pertes annuelles en forêts naturelles sont estimées à 36.000 hectares. Bien que ce chiffre traduise une baisse (50.000 ha/an, auparavant) et que le taux de déforestation à Madagascar soit passé de 0,53% à 0,4% entre les périodes 2000-2005 et 2005-2010, la proportion de perte de forêt du pays demeure alarmante.

En effet, la couverture forestière naturelle n'occupe plus actuellement que moins de 10% du territoire.

D'une manière générale, la perte de couvertures forestières est due principalement : (i) à la conversion des forêts en terres cultivables, (ii) aux besoins en bois énergie, et (iii) aux exploitations minières<sup>19</sup>.

#### Dégradation des terres

La dégradation des terres se manifeste sous deux formes séparées ou combinées, dans le cas de Madagascar :

- l'érosion des sols : pertes de couches arables et d'éléments nutritifs. Si l'érosion des sols est un processus naturel, notamment dans les zones d'altitude, elle est souvent amplifiée par des mauvaises pratiques : défrichement, labours intensifs, absence de jachère, utilisation de feux, surpâturage.
- la désertification : dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches suite à divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines, notamment les mises à feux. Le processus de désertification à Madagascar, notamment dans la partie sud du pays, fait suite à des phénomènes naturels et à des interventions anthropiques.

Ainsi, dans le contexte du pays, l'érosion et la désertification sont étroitement liées à la déforestation et la dégradation forestière, causées par la combinaison des phénomènes naturels

---

<sup>18</sup> Ministère de l'Environnement et des Forêts, Conservation International (2008)

<sup>19</sup> Ministère de l'environnement et des forêts (2012), « Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar-REEM-2012 »



et des pratiques anthropiques. Globalement, 12 Régions sur 22 du territoire de Madagascar sont actuellement considérées comme touchées par la désertification et la dégradation des terres.

Il est estimé que d'ici 2020, plus de 40% de ces zones touchées devraient faire l'objet d'actions prioritaires (donc, en situation alarmante), si aucune action n'est entreprise dès maintenant<sup>20</sup>.

### Menaces sur les zones humides

La transformation de plans d'eau et marais ainsi que des mangroves en rizières, constitue une autre forme de pression issue de l'agriculture. À Madagascar, elle contribue à la réduction progressive de la superficie des zones humides, dont plus de 80% des marais à cause de cette conversion en rizière<sup>21</sup>.

En conséquence de la déforestation et des feux de brousse, les érosions s'aggravent, conduisant à des sédimentations importantes, celles-ci provoquant la sortie des fleuves de leur lit pendant la saison de pluie.

Madagascar dispose de dix sites Ramsar, dont celui de de Totorofotsy, le plus dégradé actuellement : la superficie du marais se réduit suite à des aménagements agricoles. Les bordures du marais sont transformées en rizières, tandis que les forêts qui entourent le site sont défrichées et dégradées, les mettant sous la menace d'ensablement.

D'une manière générale, les lacs et marais connaissent un rétrécissement et une diminution de profondeur. Par exemple, en période d'étiage, la profondeur du Lac Alaotra se réduit jusqu'à 60 cm et presque tous les fleuves du versant occidental s'assèchent. Tandis que

La dégradation des zones humides risque d'amener à la disparition de certaines espèces faunistiques : L'envasement faisant suite aux déforestations, conduit à la réduction de leur surface et de leur profondeur, outre les changements des paramètres chimiques. De ce fait, certains lacs et marais ont disparu, tandis que d'autres deviennent temporaires ou sont complètement taris, à l'instar des rivières de la région du Sud-ouest, du Lac Sahaka au Nord-est et de la rivière Mangarahara de la Sofia au Nord de l'île. Face à ces phénomènes, ce sont surtout les espèces endémiques qui sont les plus vulnérables<sup>22</sup>.

### Diminution des ressources halieutiques

Une tendance à la baisse de production de nombreuses ressources marines exploitées est observée, qui va conduire dans les décennies à venir à leur disparition. En outre, une diminution significative des tailles des captures est globalement constatée.

Surpêches, destruction des habitats, pollution et utilisation de pratiques destructrices sont les causes attribuées au déclin de la pêche. Ainsi, par exemple, les captures de crevettes sauvages ont diminué drastiquement, passant d'environ 9.000 tonnes/an en l'an 2000 à moins de 4.000 tonnes en l'an 2012. La surexploitation des ressources halieutiques a conduit à une diminution des captures, tandis que les holothuries, soumises également à de graves surexploitations, voient leur exportation chuter, depuis 1994.

---

<sup>20</sup>Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts, (2014): « *Alignement du plan d'action national de lutte contre la désertification à la stratégie décennale 2008-2018 et préparation du cinquième cycle des rapports nationaux* »

<sup>21</sup>Ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts, PNUE, 2015 : « *Stratégie et Plans d'actions nationaux pour la biodiversité 2015-2025* ».

<sup>22</sup>id



Particulièrement, de 1995 à 2010, des nettes diminutions des productions d'holothuries séchées et de crevettes sont notées (Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, 2012), avec en parallèle, la tendance à la surexploitation.

Dans une étude menée dans le Sud-ouest de Madagascar, une perte de diversité spécifique d'espèces de poissons marins de 41% à Toliara a pu être décelée<sup>23</sup>.

### Avancement des dunes

Dans les zones enclines à l'érosion éolienne qui fragilise la couche arable, les sols à texture sableuse sont les plus sensibles. La région du Sud de l'île (Province de Toliara) est la plus exposée à ce type d'érosion. L'une des conséquences les plus néfastes est l'avancement des dunes, entraînant l'ensevelissement des cuvettes, mares et champs de culture.

Dans les Régions d'Androy et d'Anosy, d'après les Directions Régionales de l'Environnement respectives, les couvertures herbacées et les habitats floristiques disparaissent progressivement, à cause de l'avancement des dunes.

L'avancement des dunes est reconnu comme un phénomène naturel, peut être exacerbé par des pratiques anthropiques autour du littoral, qui accentuent la dégradation de la végétation littorale et des sols.

### Pollutions

#### - Pollutions marines et côtières

Les eaux continentales ainsi que les écosystèmes marins et côtiers et les zones humides sont les plus concernés par les pollutions, provenant des activités industrielles, agricoles, portuaires et minières, ainsi que des eaux usées des agglomérations. Toutefois, leurs envergures ne sont pas encore bien quantifiées. La plupart des polluants sont biodégradables, bien qu'il y ait également des polluants organiques persistants issus des insecticides et qui sont hautement toxiques<sup>24</sup>.

Les pollutions peuvent également avoir comme origines les eaux de ruissellement provenant des bassins versants, les lavandières, les ordures et les déversements des produits toxiques (chimiques ou non) et l'absence des latrines.

#### - Pollution de l'air

La croissance démographique, les feux de brousse et l'augmentation de trafic constituent une source de pollution, notamment en milieu urbain.

Cette pollution est aggravée par les impacts de la hausse de la température de l'atmosphère.

De l'autre côté, la pollution de l'air à l'intérieur des maisons est également une réalité non négligeable, due à l'utilisation des bois de chauffe et du charbon.

#### - Contamination des cours d'eau

Les cours d'eau les plus menacés de contamination sont ceux qui se trouvent à proximité des agglomérations, origines des différents rejets solides et liquides (domestiques, municipaux, industriels) non traités. Ces contaminations affectent la qualité de l'eau en général, qui constitue un facteur de limitation de l'accès à cette ressource à différents niveaux : ménages,

---

<sup>23</sup>Rasoarilalao, F. (2001) : *Variations de la biodiversité spécifique des peuplements de poissons sur le grand récif de Toliara (sud-ouest de Madagascar), entre 1970 et 1997, DEA de l'Institut Halieutique et des Sciences Marines, Toliara (Madagascar), p. 5, 37-38.*

<sup>24</sup>Ministère de l'environnement et des forêts (2012), « *Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar-REEM-2012* »



communautés, activités agricoles. Elles portent également préjudice à la faune aquatique et à l'équilibre de l'écosystème d'eau douce.

- Contamination de nappe phréatique

Le manque d'infrastructure d'assainissement aussi bien au niveau des ménages qu'à l'échelle communautaire, ainsi que les différentes pratiques non hygiéniques constituent un facteur important de contamination de la nappe phréatique due à des contaminations bactériennes, outre les contaminants chimiques issus des déchets solides. Par conséquent, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement demeure une problématique récurrente (au niveau national en moyenne, moins de la moitié de la population en a accès).

- Contamination du sol, par les rejets des industries et l'utilisation d'intrants agricoles

Dans le passé, l'utilisation des pesticides était massive notamment dans le domaine agricole, pour la lutte contre les insectes nuisibles aux cultures. À l'heure actuelle, la présence des résidus d'aldrine, de dieldrine et de DDT dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les sédiments des zones de culture cotonnière est expliquée par ces utilisations antérieures, bien que des évaluations formelles n'aient pas eu encore lieu.

Enfin d'une manière générale, les rejets des déchets et les décharges sont sources importantes de pollutions et de contaminations, aussi bien de l'air, que du sol et du sous-sol.

### I-3 Facteurs sous-jacents causant ou accentuant les pressions

Plusieurs facteurs sont à la base des pressions et de leurs manifestations. Ils influencent rarement d'une manière isolée, mais se combinent les uns avec les autres. Aussi de facteurs déterminants, en s'assemblant, ils deviennent des facteurs exacerbants.

#### Pression démographique et population inégalement/ irrégulièrement répartie

Par rapport à la superficie du pays, le nombre des habitants à Madagascar est relativement peu élevé (densité estimée à 38,20 h/km<sup>2</sup>, en 2015).<sup>25</sup>

Or, si des espaces sont dépourvus de population, une grande majorité se concentre, soit autour des grandes ou moyennes agglomérations urbaines, soit autour des espaces forestiers, pour les milieux ruraux. Les 75 à 80% de la population malgache se trouvant en zone rurale sont ainsi fortement dépendants des ressources naturelles, particulièrement des ressources forestières ligneuses et non-ligneuses et des sols forestiers. Dans certaines localités à proximité des forêts, la densité moyenne nationale ci-dessus est largement dépassée.

Dans tous les cas, les estimations de l'évolution du taux de croissance démographique (selon les sources<sup>26</sup>, autour de 2,3 à 2,8/an) laissent imaginer une augmentation très significative de la population d'ici une dizaine à une vingtaine d'année. Ce qui se traduira par l'accentuation des pressions sur les ressources naturelles.

En effet, la croissance démographique (doublement de population tous les 20 ans, en moyenne) fait croître également la demande en terres agricoles pour la production de subsistance et les cultures de rente, aggravant ainsi les pressions sur les forêts, là où le sol est plus fertile. De l'autre côté, en dehors des forêts, les sols sont également sollicités, souvent d'une manière intensive.

<sup>25</sup> Basée sur les données fournies par <http://instat.mg/madagascar-en-chiffres-2016/>

<sup>26</sup> INSTAT, Banque Mondiale, UNICEF



### Insécurité alimentaire

En 2012, l'INSTAT et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ont estimé que le taux moyen d'insécurité alimentaire au niveau national est de 31%<sup>27</sup> (avec un pic de 64,1% dans la Région Atsimo Atsinanana, Région qui subit souvent des chocs climatiques à travers l'alternance des inondations et des épisodes secs).

La même source indique que seules quatre Régions ont un taux inférieur à 30% : Diana, Analanjirifo, Analamanga et Menabe (Régions qui, généralement, ne connaissent pas encore de manque significatif en ressource naturelle) et que dans tous les cas, le taux de 35% est dépassé dans les zones rurales, sur l'ensemble du territoire national.

Ces chiffres sont révélateurs sur le lien entre le milieu rural et les ressources naturelles d'une part, et la condition de vie du point de vue alimentaire et la disponibilité des ressources, d'autre part.

Plus les ressources naturelles viendront à manquer, plus grave sera l'insécurité alimentaire et par conséquent, les pressions s'accroîtront. Une spirale s'installe et conduit à des dégradations irréversibles des espaces naturels.

### Analphabétisme et manque instruction

Le taux d'analphabétisme des adultes à Madagascar est d'environ 30%. (UNICEF, 2012).

À l'heure actuelle, où il est question de passer de l'agriculture de subsistance à l'agrobusiness, l'analphabétisme est un handicap et constitue un frein.

Un paysan analphabète est dans l'incapacité de négocier des contrats sur la gestion ou l'exploitation de biens. D'autre part, l'analphabétisme empêche surtout l'agriculteur de défendre ses ressources, tout en l'amenant à se replier sur lui-même, accentuant ainsi les pressions sur « le peu » dont il dispose.

Par ailleurs, l'analphabétisme fait perdurer l'utilisation de pratiques agricoles dépassées, car dans cette situation, l'agriculteur a une connaissance quasi-insuffisante des technologies modernes ouvrant à de meilleures rentabilités.

### Foncier

La question foncière revêt plusieurs aspects :

- D'une part, peu de paysans (individus, ménages, membres des communautés locales) sont encore sécurisés du point de vue foncier. Cette situation freine leur motivation à investir d'une manière conséquente dans l'amélioration de leur pratique agricole (acquisitions de semences adaptées et d'équipements, investissement en temps de travail, technique moderne, etc.). Ils se considèrent légitimement propriétaires, mais en même temps, ils ne sont pas rassurés, connaissant le risque, car ils ne détiennent pas de titre foncier régulier. Par conséquent, soit ils épuisent les terrains dont ils disposent par des pratiques classiques non durables, soit ils pratiquent le défrichement itinérant.
- D'autre part, les moyens et grands investisseurs potentiels, y compris les nationaux, ne sont pas motivés pour améliorer leur productivité et étendre leurs aires, car le système d'attribution de terres demeure incertain à Madagascar. D'après les enquêtes de l'INSTAT en

---

<sup>27</sup>INSTAT, PAM, 2014 : « *Analyse globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la vulnérabilité* »



2008, seulement 8% des chefs de famille détiennent un titre de propriété en bonne et due forme concernant leur terrain.

- Enfin, pour les investisseurs étrangers, la question est encore plus compliquée, car d'autres facteurs d'ordre politique et socioculturel entrent en jeu. « L'affaire Daewoo » est encore restée dans les mémoires, montrant que l'accapuration des terres est un sujet épineux, requérant la transparence et la prise en compte des sensibilités ancrées dans la tradition.

Considérant ces faits, l'incertitude foncière constitue un blocage à de meilleures pratiques agricoles durables.

### Insécurité sociale

Les paysans malgaches sont confrontés à des problèmes d'insécurité récurrents : vols de zébus et d'animaux de ferme, petits larcins, vols des cultures-sur-pied, cambriolage des greniers, braquages. Parfois, ces actes dégénèrent en homicide.

Le problème d'insécurité n'est pas un fait nouveau en soi. Toutefois, ces cinq dernières années, ce problème a pris de l'ampleur, compromettant les productivités et les moyens de subsistance des paysans, ainsi que leurs sources de revenus.

L'insécurité constitue ainsi un autre facteur qui freine la volonté de mieux investir pour mieux produire, en quantité et en qualité.

### Pauvreté

Les menaces sus-citées sont en fait, la conséquence de la pauvreté que subit une grande majorité de la population malgache.

D'après la Banque Mondiale, Madagascar figure parmi les huit pays du monde, dont le revenu par habitant en 2010 est plus faible que celui en 1960<sup>28</sup>. L'économie du pays est tributaire de l'agriculture de subsistance, qui puise dans les ressources naturelles, accentuant ainsi les pressions. De plus, le milieu paysan continue à connaître un accroissement du nombre de la population, dû à la tendance à la croissance démographique rapide, ainsi qu'à la migration en provenance des zones urbaines, suite notamment aux pertes d'emplois. Malgré l'exode rural, la démographie au sein de ce milieu rural demeure élevée.

Sur la base des statistiques relativement récentes, il est établi que le taux d'incidence du taux de pauvreté est passé de 68,7% avant l'année 2009, à 76,5% en 2012<sup>29</sup>. Cette pauvreté affecte aussi bien le milieu urbain que le milieu rural, bien que ce dernier soit plus sensible, tout en étant le plus dépendant des ressources naturelles.

À Madagascar, comme au sein de nombreux pays, l'état des ressources naturelles est fortement lié aux situations sociales et économiques des ménages, et réciproquement.

D'une manière générale, le facteur de croissance de Madagascar se base sur l'exploitation de ses ressources naturelles (terres, forêts, pêche), à laquelle s'ajoutent des pratiques de survie liées aux besoins à satisfaire urgemment (cultures sur brûlis, coupes de bois de chauffe, etc.). De l'autre côté, cette pauvreté conduit à la participation directe ou non des populations - dont la plupart sont

---

<sup>28</sup> Banque Mondiale (2015), « *Madagascar, Diagnostic Systématique de Pays* »

<sup>29</sup> INSTAT (www.instat.mg)



en situation précaire -, aux exploitations illégales des ressources (collectes, transports, commerces illicites), sans retombées économiques positives concrètes et pérennes.

Néanmoins, ces actes contribuent à la dégradation de l'environnement. Or, ressources naturelles renouvelables ne sont pas inépuisables, d'où l'urgence et l'impérativité de la considération de leur durabilité.

#### I-4 Autres menaces

##### La faiblesse de la résilience face aux impacts des changements climatiques

À l'instar des autres pays, Madagascar est également confronté au problème des changements climatiques. Néanmoins, de par sa position géographique dans le bassin du sud-ouest de l'Océan Indien, trajectoire privilégié des cyclones tropicaux, et de par sa situation en tant qu'île, Madagascar est un pays particulièrement vulnérable.

Les dernières tendances ont montré des hausses significatives de température, l'occurrence plus fréquente des cyclones violents, la montée des niveaux de la mer, l'érosion des littoraux, le rallongement des épisodes secs dans le Sud et d'une manière générale, la perturbation des saisons.

Les prédictions pour les dizaines d'année à venir confirment que les changements climatiques constituent bien une réalité pour Madagascar.

Ces changements se traduiront, non seulement par le réchauffement des surfaces terrestres et marines, mais également par des modifications de la pluviométrie (occurrence, intensité/ rareté et durée) et des cyclones (intensité et direction), ainsi que par les prolongations ou rétrécissements des saisons<sup>30</sup>.

L'intensité des impacts des phénomènes apparus jusqu'ici ont démontré la faible résilience de Madagascar. Si les aléas climatiques sont monnaie courante, c'est leur ampleur exacerbée par les changements climatiques qui contribue à affaiblir de plus en plus le pays.

Du point de vue environnemental, les impacts les plus manifestes sont la fragilité des sols se traduisant par l'érosion, le déplacement de terres, la sédimentation des écosystèmes aquatiques, l'aggravation de la dégradation des forêts, les inondations ou l'aridité avancée, et la perte des terrains de culture.

##### L'inégalité face à la mondialisation

Madagascar n'est pas en marge du phénomène de la mondialisation, qui se traduit le plus souvent par des échanges commerciaux internationaux, des partenariats et avantages mutuels.

Pour l'instant, il est toutefois peu réaliste de parler d'un véritable partenariat gagnant-gagnant, si le rapport de force demeure déséquilibré. Ce qui est encore le cas dans le contexte Nord-Sud et Pays développés- Pays en voie de développement.

Pour les pays développés, la mondialisation a permis de faciliter les productions industrielles au-delà de ses propres frontières, à rendre moins onéreux les investissements dans les pays à faibles revenus, à mobiliser des mains d'œuvres locales et à créer des emplois.

---

<sup>30</sup> Direction Générale de la Météorologie (2008) : « *Le changement climatique à Madagascar* »



Toutefois, dans la réalité, la démarche peut être également synonyme de dépossession des biens et surtout, de génération de pollutions et d'aggravation de dégradations environnementales, au niveau des pays dits en développement.

Pour les pays comme Madagascar, il n'est pas certain que la mondialisation n'apporte que des bénéfices, surtout par rapport à la préservation de son environnement.

Les programmes de grands investissements commencent souvent par l'accaparement des terres, aux dépens de la population locale qui souvent, ne détient pas de titre foncier légal. Puis s'ensuivent des implantations industrielles et/ou des productions agricoles à grandes échelles, dont le cadrage n'est pas entièrement clair, surtout aux yeux des paysans.

Par ailleurs, en se rappelant que le boom des émissions de gaz à effet de serre trouve son origine dans la grande révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, la mondialisation va favoriser les émissions de ces gaz dans les pays en voie de développement comme Madagascar, qui jusqu'ici, sont plutôt ou peuvent encore avoir la chance d'être des pays-puits de carbone.

Enfin, il serait presque évident d'affirmer que la mondialisation favorise la déforestation. Outre le fait que la déforestation fasse partie des causes indirectes d'émission de CO<sub>2</sub>, les besoins en superficies exploitables nécessitent des déboisements massifs. Dans le cas de Madagascar où les questions foncières sont critiques et le problème de déforestation et surtout de pertes de forêts naturelles est préoccupant, la mondialisation est à considérer avec précaution.

## II- CONTEXTES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

### II-1 Contextes politiques et stratégiques globaux

#### Du Rapport Brundtland au Sommet mondial à Rio de Janeiro

À l'échelle mondiale, les questions autour du développement durable ont émergé dans les années 70-80 (notamment avec la « Déclaration de Stockholm » adoptée le 16 juin 1972 à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement), et sont devenues plus concrètes avec le Rapport Brundtland<sup>31</sup>(1987). Ce document a mis en évidence le lien à établir impérativement entre les activités humaines et le respect de la loi de nature, pour une croissance soutenue, servant aux intérêts économiques et aux impératifs de survie. Le rapport insiste sur le fait que dorénavant, la croissance économique indispensable pour vaincre la pauvreté, doit s'appuyer sur des politiques qui protègent et mettent en valeur les ressources naturelles. C'est dans ce rapport qu'une définition du développement durable a été donnée, comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Le rapport Brundtland a largement inspiré les réflexions et les résolutions du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, lequel Sommet a ressorti trois grands piliers :

- La Déclaration de Rio : Un ensemble de 27 principes universellement applicables pour aider à orienter l'action internationale sur la base de la responsabilité environnementale et économique ;

---

<sup>31</sup>Le rapport Brundtland est le nom communément donné à la publication, officiellement intitulée *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, rédigée en 1987, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies.



- Trois grandes conventions et une déclaration de principes : (i) La convention sur la diversité biologique (CDB), (ii) la convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), (iii) la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNLCD), et la déclaration sur les principes de gestion des forêts ;
- Agenda 21 : Programme d'actions appelant de nouvelles façons d'investir dans le futur pour atteindre un développement durable global au 21<sup>ème</sup> siècle.

Les discussions autour du développement ont ainsi pris une dimension plus élevée, tout en intégrant d'une manière appuyée les questions autour de la préservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

En 2012, le Sommet Rio+20 qui s'est tenu de nouveau à Rio de Janeiro a réaffirmé les déclarations précédentes tout en les renforçant à travers l'expression d'une vision commune et des résolutions des pays participants et signataires à travers le document « Le futur que nous voulons » qui insiste de nouveau sur la nécessité de promouvoir l'harmonie avec la nature pour parvenir à un juste équilibre entre besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures, et tout reconnaissant la nécessité d'accorder une attention particulière à l'Afrique.

Dans ce contexte évolutif, les préoccupations autour des changements climatiques ont pris une place de plus en plus importante, tant leurs manifestations, leurs impacts, et surtout leurs causes reconnues principalement comme d'origine anthropique, ont pris de l'ampleur. Tout en étant considéré comme un problème lié étroitement à l'environnement, il s'est avéré que les enjeux autour des changements climatiques relèvent également de différents domaines : politique, juridique, social et économique.

... En passant par Durban et Aichi, puis Sydney et Paris

Du sommet à Rio de Janeiro (1992) sus-mentionné, à l'heure actuelle, le contexte de la gestion de l'environnement mondial est également indissociable des grandes rencontres internationales régulières, à l'issue desquelles des résolutions sont ressorties. Les plus marquantes d'entre elles et qui concernent particulièrement Madagascar sont :

- Le **sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 (Rio+10)**, qui a réaffirmé les recommandations et résolutions de 1992.
- Le **congrès mondial des parcs à Durban en 2003**, à l'issue duquel un plan d'action (Plan d'action de Durban) a été adopté et dans lequel il a été reconnu et affirmé la gestion des aires protégées ne peut pas être isolée de la considération des communautés et des intérêts socioéconomiques de ces dernières.
- La **conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Nagoya en 2010, dont sont issus les 20 objectifs (2011-2020) d'Aichi**, traduisant l'engagement de préserver la biodiversité et d'accroître ses avantages pour les peuples.
- Le **congrès mondial des parcs à Sydney en 2014** axé sur trois thèmes : valorisation et conservation de la nature à travers les aires protégées, les solutions « naturelles » face aux changements globaux et la gouvernance efficace et équitable des services rendus par la nature.
- La **conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques (CCNUCC) à Paris en 2015**, avec comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.



Dans l'élaboration de son plan national d'actions environnementales, ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre de ses programmes environnementaux, Madagascar s'est toujours aligné à ces démarches et visions internationales.

## II-2 Contexte politique et institutionnel au niveau national

À la fin des années 80, Madagascar a été le premier pays du continent africain à élaborer, puis à mettre en œuvre un plan national d'actions environnementales (PNAE).

Le PNAE a constitué la base d'un vaste programme environnemental prévu s'étaler sur 15 années et se décliner en trois phases (PE 1, PE 2, PE 3).

Le PE 1 s'est traduit d'une part, par la mise en place des institutions et entités considérées comme nécessaires pour la bonne mise en œuvre du PNAE. Ces entités touchent plusieurs domaines :

- Direction en charge des forêts (qui s'est muée en Direction Générale) : gouvernance et administration forestière ;
- Office National pour l'Environnement (ONE) : coordination générale, gouvernance environnementale intégrant le cadrage des investissements, système d'information, gestion de connaissances ;
- Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) : gestion des aires protégées et conservation de la biodiversité ;
- Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE) : conservation des eaux et des sols. ;
- Centre de Formation en Sciences d'Information et de Gestion de l'Environnement (CFSIGE) : formation académique diplômante pour renforcement de capacité en gestion de l'environnement ;

D'autre part, des programmes particuliers ont été initiés pour appuyer l'atteinte des objectifs du PNAE, comme l'Appui à la Gestion Régionalisée et à l'Approche Spatiale (AGERAS), l'Écosystème Marin et Côtier (EMC), la Recherche appliquée à l'environnement et le Transfert de Gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales de base, cadré par la loi GELOSE (Gestion locale sécurisée).

L'Organe de Lutte contre l'Évènement de Pollution Marine par les Hydrocarbures (OLEP) a été également mis en place.

À l'heure actuelle, avec également la Société FANALAMANGA et le Silo National des Graines Forestières (SNGF), puis de l'Unité de Coordination des Projets Environnementaux (UCPE), ces entités forment les « organismes rattachés » en charge de l'environnement.

Enfin, des instruments juridiques ont été mis en place (démarche poursuivie durant le PE2 et le PE3), notamment : la Charte de l'environnement (loi n°90-033)<sup>32</sup>, le Code des Aires Protégées-COAP (loi

---

<sup>32</sup> Actuellement mise à jour : Loi n° 2015-003 portant sur la Charte de l'environnement actualisée, du 19 février 2015



n°2001-005)<sup>33</sup>, la Législation Forestière (loi n°97-017), la loi sur la Gestion Locale Sécurisée (loi 96-025), la loi sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages- CITES (loi n° 2005-18), le Décret sur la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement- MECIE (décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167), le Décret relatif aux médiateurs environnementaux (décret n°2000-028), le Décret sur la réglementation de la Gestion Intégrée des Zones Côtières- GIZC (Décret n°2010-137), l'Arrêté sur les zones sensibles (Arrêté n° 4355/97).

Le PE2 a consisté à la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du programme environnemental, avec une vision d'approche écorégionale et d'approche communautaire. Le Service d'Appui à la Gestion- Fampanrosoana Maharitra (SAGE- Fampanrosoana Maharitra) a été mis en place pour poursuivre et renforcer les acquis des programmes AGERAS, GELOSE et EMC.

La mise en place des cellules environnementales au sein des ministères sectoriels a également commencé durant le PE2, ainsi que celle de l'Observatoire national de l'environnement et du secteur forestier (ONESF).

Des processus de création et/ou d'extension d'aires protégées ont été enclenchés et/ou poursuivis, dans le but de concrétiser la Vision Durban<sup>34</sup>, qui a particulièrement marqué cette phase. La vision a été transformée par la mise en place du Système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM).

L'opérationnalisation du PE2 a vu la collaboration étroite entre les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers, qui a beaucoup contribué à l'appropriation des problématiques environnementales par les acteurs nationaux et au renforcement de leurs capacités, tout en favorisant les dialogues entre les deux parties.

Suite à la mise en œuvre des PE1 et PE2, le PE3 était prévu pour générer et développer des réflexes environnementaux, de renforcer les partenariats et d'intégrer systématiquement la dimension environnementale dans les stratégies et planifications sectorielles. C'est au cours du PE3 que la considération des changements climatiques a commencé à s'intensifier, après des timides débuts au cours du PE2.

Depuis l'an 2000, un ministère à part entière est dédié à l'environnement, avec des directions stratégiques et des organismes rattachés (Office National pour l'Environnement- ONE, Madagascar National Parks- MNP anciennement ANGAP, ANAE, Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement- SAGE, Silo National des Graines Forestières- SNGF, la société Fanalamanga et le Centre National de Formation, d'Études et de recherche en Environnement et Forestier- CNFREF).

Afin d'assurer la pérennisation financière des actions autour et dans les aires protégées, la Fondation Tany Meva et la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) ont été créées.

Compte tenu :

- De l'évolution du contexte environnemental, notamment d'une nouvelle vision concernant la gouvernance des aires protégées,
- De la prise en compte des changements climatiques,

---

<sup>33</sup> Actuellement mise à jour : Loi n°2015-005 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées du 19 février 2015

<sup>34</sup> Vision Durban : engagement présidentiel à tripler la superficie des aires protégées de Madagascar (qui était alors de 1,7 millions ha), lors du Congrès Mondial des Aires Protégées qui s'est tenu à Durban en 2010



- De la Politique sur la décentralisation et la déconcentration,
- des considérations relatives aux enjeux énergétiques,
- de la gestion des pollutions,
- des politiques et stratégies des autres secteurs,

la Charte de l'Environnement a été révisée (loi n°2015-003), ainsi que la loi régissant les Aires Protégées ou Code des Aires Protégées (loi n°2015-005). Par ailleurs, un nouveau Code de l'environnement, la Nouvelle Politique ainsi que le Code Forestier sont en cours d'élaboration.

Bien que tous les objectifs du PNAE n'aient pas été tous atteints, les trois phases PE1, PE2 et PE3 ont construit les bases d'une politique de développement durable pour le pays : des textes ont été adoptés, des institutions mises en place et les capacités nationales renforcées.

### III- CONTEXTE SOCIAL ET CULTUREL :

La population de Madagascar est tributaire des ressources naturelles et de son environnement.

Les valeurs attribuées aux ressources naturelles ne sont pas uniquement ou forcément d'ordre monétaire, mais sont aussi reliées à des attachements sentimentaux et familiaux. Dans de nombreux milieux ruraux, l'accès aux ressources naturelles est considéré comme libre, tout en veillant mutuellement au respect des biens d'autrui, indépendamment des formalités et procédures administratives.

L'utilisation ou l'exploitation des ressources naturelles visent à satisfaire avant tout des besoins limités à la subsistance : aliments pour l'homme et le bétail, et matières premières pour des menus travaux.

Les pressions extérieures sont par conséquent souvent malvenues et incomprises, d'où les risques de conflits sociaux et de rejet en cas du non-respect des « règles tacites » concernant l'appropriation des ressources.

De l'autre côté, ces aspects sociaux et culturels ont contribué d'une manière significative à la préservation de l'environnement. Ce qui a permis, au sein de nombreuses localités, de faire des communautés locales des partenaires de conservation, à travers leur culture développant un sentiment d'appropriation, d'être des gardiens de la tradition et des richesses naturelles.

Actuellement, l'amenuisement progressif des ressources disponibles induit des changements dans la gouvernance locale de ces dernières. L'instinct de survie supplante ainsi le respect des normes communautaires.

Quoi qu'il en soit, ces facteurs d'ordre socio-culturel ne sont pas négligeables.

En reconsidérant le rôle des communautés locales ainsi que les responsabilités des leaders villageois, en les recadrant dans le contexte toujours évolutif, des succès peuvent être encore obtenus en collaboration avec eux, dans le domaine de la conservation.

En 1996, ce lien entre population et ressources naturelles, ainsi que les valeurs attribuées aux us et coutumes, ont servi de base pour légiférer le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales de base (loi 96-025 portant sur la Gestion Locale Sécurisée-GELOSE), ainsi que la gestion contractualisée des forêts.



D'une manière générale, dans tous projets de développement durable, les communautés locales de base, notamment celles en périphérie des forêts et/ou des aires protégées, sont devenues des parties totalement prenantes dans la mise en œuvre de ces projets. Par ailleurs, tout en étant parties prenantes, elles sont surtout à considérer comme premiers bénéficiaires.

Le rôle des Chefs lignagers et/ou des pouvoirs traditionnels jouent un rôle particulièrement prépondérant comme :

- Liens ou relais entre l'autorité traditionnelle et l'autorité administrative ;
- Observateurs historiques de l'évolution des composantes de l'environnement : climat, utilisation des ressources, activités de protection, production, etc.
- Facilitateurs potentiels pour les litiges fonciers entre les membres des communautés.

Ainsi, la gestion, la protection, la restauration et l'utilisation de la biodiversité et des ressources naturelles en général sont étroitement tributaires des communautés locales et ne peuvent pas se faire en marge de ces dernières.

Enfin et inversement, il est fréquemment constaté que des manifestations négatives par rapport à l'environnement (mises à feu, surexploitation des ressources, exploitations illicites, etc.) trouvent leurs explications au niveau des malaises au sein des communautés (mécontentements politiques, conflits sociaux, dégradation de la situation économique).



LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :  
UN PROCESSUS TRANSFORMATIONNEL  
POUR UNE POPULATION ET UN CAPITAL  
NATUREL RÉSILIENTS



## IV- CADRAGEDU PEDD

### IV-I Un programme national s'articulant autour du contexte international

#### Les Objectifs de Développement Durable et le Plan National de Développement

Les démarches de Madagascar pour le développement durable se cadrent dans la dynamique internationale d'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Aussi, après la Convention de Rio en 1992, et Rio+20 en 2012, **Madagascar est actuellement engagé dans la contribution à l'atteinte des dix-sept objectifs de développement durable (ODD)** définis le 25 septembre 2015 lors du Sommet sur le développement durable. Les ODD visent à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années.

Tableau 2 : Les Objectifs de Développement Durable

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	
<i>1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i>	
<i>2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable</i>	<i>10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</i>
<i>3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges</i>	<i>11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>
<i>4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i>	<i>12. Instaurer des modes de consommation et de production durables</i>
<i>5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i>	<i>13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>
<i>6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</i>	<i>14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>
<i>7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable</i>	<i>15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>
<i>8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>	<i>16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</i>
<i>9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</i>	
<i>17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat</i>	

Au niveau global, depuis la convention de Rio jusqu'à la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD), en passant par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des dialogues, débats et recommandations ont ponctué les résolutions sur le Développement Durable.



Ceux-ci ont constamment conféré une place importante à la gestion de l'environnement, y compris la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, en général. Parmi ces différentes rencontres, les plus marquantes, telles mentionnées dans le paragraphe II-1 (Contextes politiques et stratégiques globaux) sont :

- Le **sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 (Rio+10)**, qui réaffirme les recommandations et résolutions de 1992. À travers un plan d'action, les résolutions reflètent plus concrètement les liens entre autres, de la gestion durable des ressources naturelles et la production agricole, la sécurité alimentaire, la santé, l'accès à l'eau, le développement économique et la promotion des partenariats, le tout dans le contexte de la mondialisation.  
Lors de ce sommet, Madagascar a confirmé sa volonté de contribuer aux efforts pour le développement durable, adopté à Rio.
- Le **congrès mondial des parcs à Durban en 2003**, à l'issue duquel un plan d'action (Plan d'action de Durban) a été adopté. Il a été reconnu et affirmé au cours de ce congrès que la gestion des aires protégées ne peut pas être isolée de la considération des communautés et des intérêts socioéconomiques de ces dernières. Les 10 objectifs pour le plan d'action sont axés dans le sens de cette considération.  
Au cours de ce congrès mondial, Madagascar s'est engagé à tripler la superficie de ses aires protégées avec des systèmes de gestion centrés sur les intérêts humains.
- La **conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Nagoya en 2010, dont sont issus les 20 objectifs d'Aichi** : les parties ont défini un cadre d'actions sur dix ans (2011-2020) traduisant l'engagement de préserver la biodiversité et d'accroître ses avantages pour les peuples.  
Suite à cette conférence et conformément aux recommandations, Madagascar a développé sa propre stratégie et son plan d'actions national pour la biodiversité (SPANB).
- Le **congrès mondial des parcs à Sydney en 2014** axé sur trois thèmes : valorisation et conservation de la nature à travers les aires protégées, les solutions « naturelles » face aux changements globaux et la gouvernance efficace et équitable des services rendus par la nature.  
La participation de Madagascar à ce congrès a été marquée par l'engagement du pays à tripler le nombre de ses aires protégées marines.
- La **conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques (CCNUCC) à Paris en 2015**, comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.  
À l'instar des autres Parties, Madagascar a élaboré et présenté son document « Contributions Nationales Prévues Déterminées- CPDN », contenant ses grandes actions prévues, aussi bien dans le domaine de l'atténuation que de l'adaptation d'ici 2030.  
Madagascar est également signataire de la Convention de Paris, établie dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions issues de cette conférence.



Madagascar fait partie des pays dont les réflexions et les propositions ont alimenté les décisions issues de ces grandes rencontres, tout en adhérant aux résolutions et en prenant acte par rapport aux initiatives à développer au niveau du pays.

Par ailleurs, au niveau national, il s'avère que le Plan National de Développement (PND) pour la période 2015- 2019 finalisé par Madagascar en 2014 et contenant cinq axes stratégiques, est cohérent avec les ODD.

Ce, en considérant que l'ODD 1 relatif à la lutte contre la pauvreté et l'ODD 17 afférent à la revitalisation du partenariat mondial constituent des objectifs transversaux :



Figure 1 : Axes stratégiques PND et ODD

**Axe 1 :**  
Gouvernance, État  
de Droit, Sécurité,  
Décentralisation,  
Démocratie,  
Solidarité nationale

- *ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges*
- *ODD 10: Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein*
- *ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*
- *ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes*

**Axe 2 :**  
Préservation de la  
stabilité  
macroéconomique  
et appui au  
développement

- *ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*
- *ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*
- *ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein*
- *ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*
- *ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables*



### Axe 3 : Croissance inclusive et ancrage territorial de développement

- *ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*
- *ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables*

### Axe 4 : Capital Humain adéquat au processus de développement

- *ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges*
- *ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*
- *ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*



## Axe 5 : Valorisation du capital naturel

- *ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*
- *ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*

ET

## Axe 5 : Renforcement de la résilience aux risques de catastrophes

- *ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable*
- *ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable*
- *ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*
- *ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*
- *ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables*
- *ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*



## Les Objectifs de Développement Durable, le Plan National de Développement et la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable :

Découlant de la logique du Plan National de Développement, la « Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable » a été finalisée en 2015 (*Annexe 2*).

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) est adoptée par le Gouvernement de Madagascar comme étant la référence nationale en matière de gestion durable de l'environnement. Elle s'inscrit dans la perspective de réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), tout en confirmant la place déjà accordée à la protection de l'environnement dans la Politique Générale de l'État (PGE) et le Plan National de Développement (PND) sus-cité.

La PNEDD contient dix axes stratégiques, qui s'articulent autour d'au moins trois axes stratégiques du PND :

Tableau 3 : Axes PND et Axes PNEDD

Axes stratégique du PND	Axes stratégiques de la PNEDD
Axe 1 « Gouvernance, État de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale »	1. La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie de la population 2. La promotion d'une approche globale et multisectorielle 3. La capitalisation des acquis techniques et méthodologiques et le renforcement des capacités des acteurs 4. La mise en place d'un cadre incitatif face aux initiatives qui tendent vers la préservation de l'Environnement
Axe 3 « Croissance inclusive et ancrage territorial de développement »	5. La pérennisation financière des actions Environnementales 6. Le renforcement du mécanisme d'intégration de la dimension environnementale à tous les niveaux, visant le développement de l'écocitoyenneté 7. La mise en place d'un système de gestion d'information et de communication environnementale nationale performant, répondant aux besoins des acteurs nationaux et internationaux
Axe 5 « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes »	8. Le renforcement des actions de prévention et de veille environnementale et l'intensification des inspections et contrôles environnementaux 9. Le renforcement du dispositif d'évaluation et de suivi des impacts des investissements sur l'Environnement 10. Le respect et la mise en œuvre des accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement ratifiées par Madagascar

### IV-II Le saut innovant et transformationnel du Programme Environnemental pour le Développement Durable (PEDD)

La considération de l'évolution du contexte ((politique, social, économique, environnemental), tant au niveau international que national, ainsi que l'alignement aux grandes résolutions à l'échelle globale et à l'échelle régionale, d'une part, et la considération effective des priorités, sensibilités et des spécificités du pays d'autre part, alimentent l'élaboration du présent Programme Environnemental pour le Développement Durable (PEDD), qui est ainsi la traduction programmatique de la PNEDD



Le présent PEDD est défini pour une période de 5 ans (2016- 2020), tout en fournissant les bases pour une vision allant jusqu'en 2030 (15 ans), avec les lignes d'actions y afférentes. Il s'aligne à trois axes du Plan National de Développement, à savoir :

- Axe 1. Gouvernance, État de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale, considérant : la gouvernance, le développement local et les principes de l'aménagement du territoire ;
- Axe 3. Croissance inclusive et ancrage territorial du développement, considérant : les conditions d'exploitation optimale des ressources naturelles, les atouts physiques des territoires et de leurs contraintes (en particulier, le foncier) ;
- Axe 5. Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes, considérant l'articulation entre ressources naturelles et développement économiques ; protection, conservation, utilisation durable du capital naturel et des écosystèmes.

Le fait que le PEDD se veut d'être innovant, en tirant leçons du passé et en valorisant les acquis. Les éléments d'innovation du PEDD sont :

- Sa finalité : **l'Homme**. D'où sa vision : « **D'ici 2030, l'environnement et le capital naturel de Madagascar fournissent des bénéfices durables aux populations du Pays, et leur intégrité est préservée** ».

L'homme est à la fois le premier utilisateur et bénéficiaire des ressources naturelles. Celles-ci sont par conséquent, à considérer au-delà de leur conservation, mais également par rapport à leur valorisation durable (en termes de quantité, qualité, accessibilité), pour le bénéfice, la création de richesses et le bien-être de la population actuelle et celui des générations futures.

- **Sa démarche :**

- dépoliarisation de l'environnement : internalisation dans tous les domaines d'activités, ouverture aux autres acteurs, considération des autres secteurs créateurs de richesses (exemples : mines, tourisme), comptabilisation des services rendus par les écosystèmes, valorisation économique, pérennisation financière, etc.

Cette dépoliarisation qui se traduit par l'intersectorialité et l'intégration de la dimension environnementale, va au-delà d'une simple démarche ou d'une simple approche.

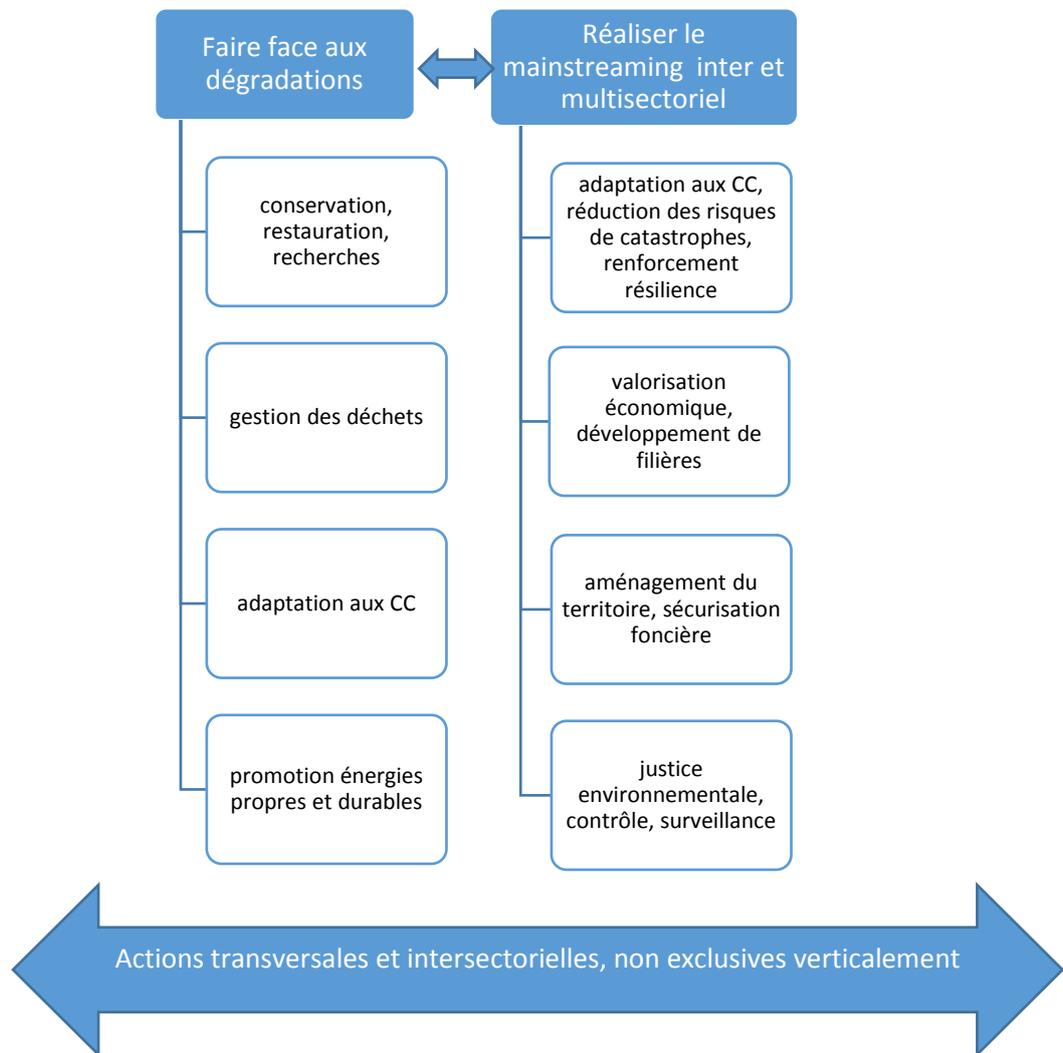
En effet, bien que des efforts sur l'intersectorialité aient été fournis auparavant, l'isolement du secteur environnement est demeuré une réalité. Ce fait a constitué un réel facteur de blocage au développement qui doit impliquer tous les secteurs.

- Face à la dégradation de l'environnement : gouvernance des ressources naturelles menant à la production durable et au bien-être des populations, sans nuire à la durabilité.

L'affaiblissement de l'Administration dans son rôle régalien, la perte accélérée des ressources naturelles faute de contrôles, de suivis et de surveillances effectifs ; les pertes financières et économiques associées ; les manques de compétences et d'interventions techniques, sont entre autres, autant de facteurs qui favorisent la dégradation de l'environnement et dont il faut inverser la tendance, en s'y donnant les moyens adéquats.



Figure 2 : Les orientations du PEDD



- Six objectifs spécifiques thématiques s’articuleront sous deux objectifs stratégiques :
  - **Gouvernance pour la durabilité de l'environnement**
  - **Environnement résilient et prospère, levier du développement durable**

À la base de ce saut innovant, la bonne gouvernance constitue à la fois une condition sine qua non, tout en demeurant un objectif continuellement à atteindre, si le Pays veut inverser l’estimation documentée par la Banque Mondiale (2014-2015), statuant que les pertes annuelles générées par **la dégradation de l’environnement à Madagascar représente plus de 450 à 500 millions de dollar. Un désastre environnemental, social et économique.**

## V- LES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La considération des causes de dégradation de l'environnement, ainsi que les manifestations des pressions citées dans les paragraphes précédents sont à la base du PEDD.

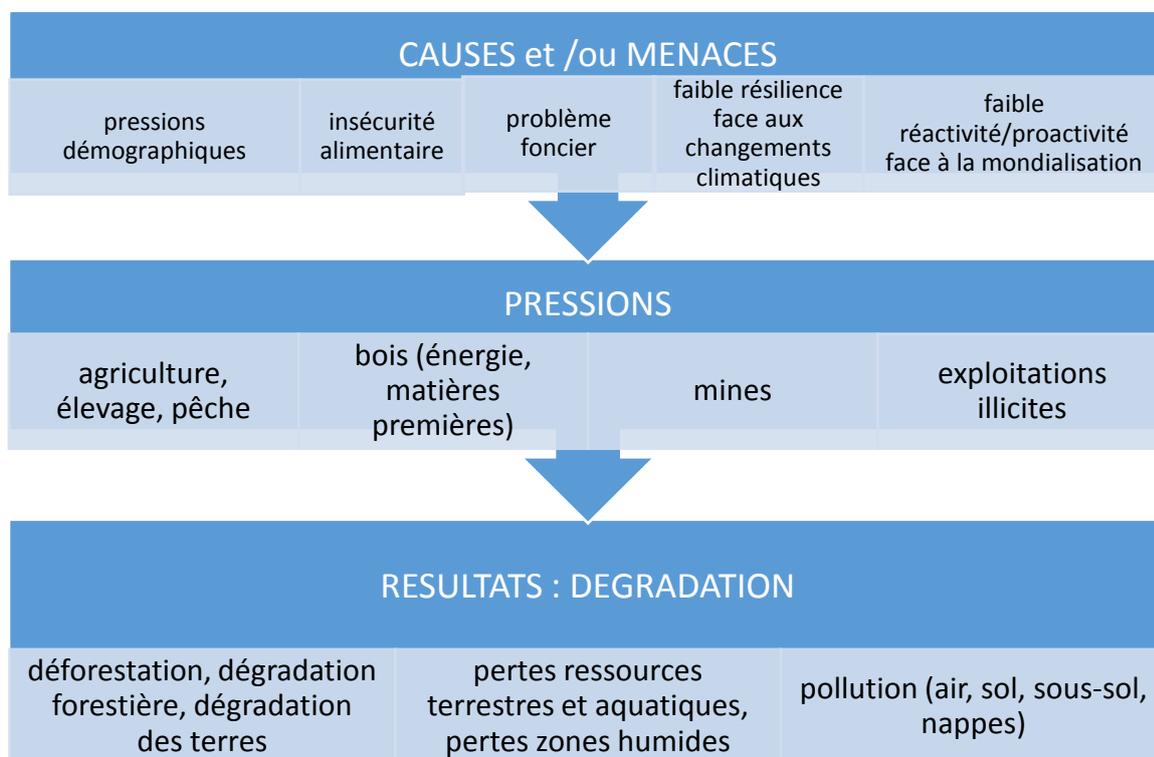
Comme mentionné, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, exacerbées par la croissance démographique, le manque de connaissance et d'instruction, ainsi que l'insécurité et la précarité sociales sont autant de facteurs qui ne sont pas en faveur de la durabilité des ressources naturelles.

Aussi, le schéma du programme découle de l'analyse des causes, des pressions qui s'ensuivent, ainsi que de leurs résultats ou effets. De l'autre côté, cette analyse démontre du caractère transversal, inter et multisectoriel des problématiques environnementales, et accentue par conséquent l'impératif de les aborder avec une approche intégrée, tandis que la bonne gouvernance en constitue une condition sine qua none.

Aborder ces problématiques revient ainsi et tout d'abord à « décloisonner » l'environnement, en suscitant l'appropriation de la dimension environnementale par les autres secteurs. Le secteur environnemental contribue à la recherche de solutions pour ces problématiques qui se révèlent inter-reliées.

Cette démarche est par ailleurs justifiée par la multiplicité et la diversité des acteurs, des initiatives et des potentialités dans la gestion durable de l'Environnement, constituant un atout réel tout en nécessitant toutefois une coordination forte.

Figure 3 : Analyse des causes/menaces, pressions et résultats

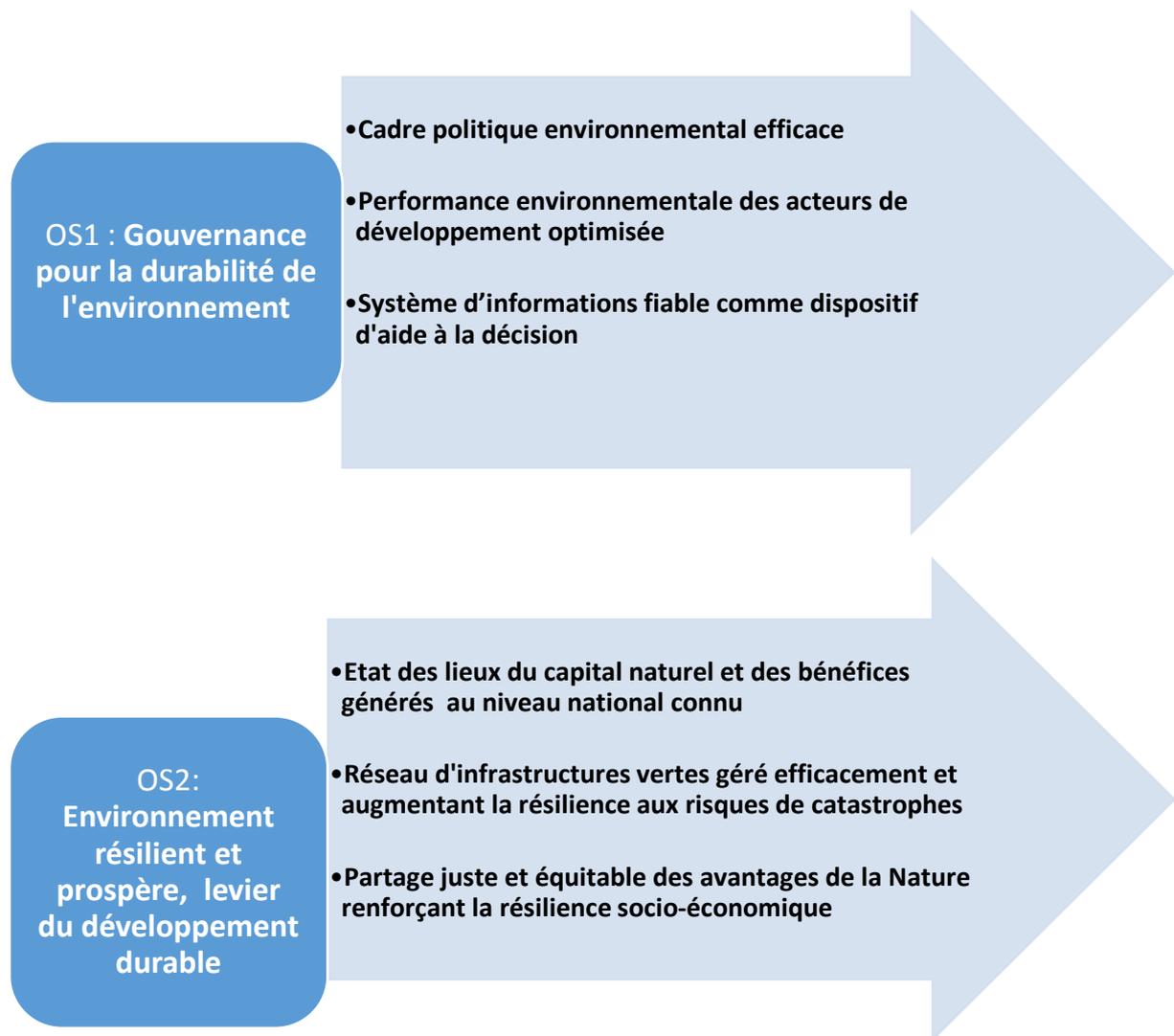


La mise en œuvre des deux objectifs stratégiques du PEDD revêt plusieurs significations. Il s'agit, pour tous les acteurs et tous les secteurs de :



- *Comprendre les causes, menaces et pressions* se traduisant par la concertation des modalités d'une Gouvernance pour la durabilité de l'environnement
- *Bâtir ensemble un* Environnement résilient et prospère, levier du développement durable

Six objectifs spécifiques assureront l'atteinte de ces deux objectifs stratégiques



La combinaison des trois axes montrent les orientations stratégiques pour l'atteinte des deux objectifs, tandis que chaque axe, en fonction de l'objectif, visent des résultats attendus.



**OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : GOUVERNANCE POUR LA DURABILITE DE L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur : En **2020** au plus tard, la considération de la dimension environnementale est intégrée dans la planification opérationnelle des ministères et/ou secteurs-clés concernés (agriculture, élevage, pêche, transport, énergie, industries, tourisme, éducation, population, santé, sécurité intérieure, justice) au niveau des territoires gérés par les Collectivités Territoriales Décentralisées.

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS d'impact ou de résultats et valeurs-cibles	GRANDES LIGNES D'ACTIONS PRIORITAIRES
<p><b>OS1 : CADRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTAL EFFICACE</b></p>	<p><b>R11 : APPROPRIATION DU CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE D'INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU DE/PAR TOUS LES SECTEURS ET PAR TOUS LES TERRITOIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des textes réglementaires</li> <li>- Amender les textes de base existant (lois, codes) au niveau des secteurs en y intégrant la dimension environnementale</li> </ul>	<p><i>Tous les secteurs d'activités sont mis en conformité environnementale (agriculture, élevage, pêche, santé, adduction d'eau/ assainissement, énergie, construction de route, industries, forêts, population, éducation, sécurité, etc.)</i></p> <p><i>100% des investissements du secteur public disposent d'une étude d'impacts environnementale</i></p> <p><i>80% des investissements du secteur privé disposent d'une étude d'impacts environnementale</i></p>	<p>Développement de textes juridiques et normes nationales relatives à la restauration de paysages forestiers, paiements pour les services écosystémiques, pollutions, déchets, mise en concessions touristiques dans les AP et hors AP, éco-certification et labellisation de territoires et de produits, ... par tous les secteurs concernés : Santé, infrastructures (adduction d'eau, énergie, routes, bâtiments), industries extractives, industries textiles, industries alimentaires</p> <p>Élaboration, mise à jour et diffusions élargies des textes réglementaires et juridiques</p> <p>Application effective de tous les outils juridiques</p>



	<p><b>R12 : CADRES REFERENTIELS DEVELOPPES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des politiques/stratégies/plans d'actions</li> </ul>	<p><i>Réduction de xx%, yy%, zz% des pollutions : aériennes, souterraines, superficielles selon les types d'activité (industries extractives, industries textiles, industries alimentaires, activités sanitaires, constructions, etc.)</i></p>	<p>Création, opérationnalisation et coordination de plateformes de concertation pour l'élaboration de politiques, de stratégies et de Plan d'Actions d'activités en faveur du développement durable</p> <p>Élaboration et mise en œuvre de politiques, stratégies et Plan d'Actions nationales (restauration de paysages forestiers, paiement pour les services écosystémiques, éco-certification, labellisation, pollutions, déchets, ...)</p> <p>Pilotage, accompagnement des démarches d'intégration, d'internalisation et de suivi de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et planifications sectorielles</p>
	<p><b>R13 : CADRE PRATIQUE OPERATIONNEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des plans opérationnels régionaux relatifs aux documents cadres</li> <li>- Elaborer des normes/guides pratiques</li> </ul>		<p>Renforcement du système national d'évaluation environnementale pour tous les secteurs et activités : agriculture, santé, infrastructures (adduction d'eau, assainissement, énergie, routes, bâtiments), industries extractives, industries textiles, industries alimentaires, forêts, REDD+, population, éducation, sécurité, etc.) et de l'éducation environnementale</p> <p>Formations thématiques selon les cibles (techniques/ sectorielles, politiques)</p> <p>Opérationnalisation et pérennisation des plateformes d'échange et de consultation environnementaux à tous les niveaux</p>



			(déconcentrés et décentralisés)
<b>OS2 : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT OPTIMISEE</b>	<b>R21 : BONNES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE INVENTORIEES ET PARTAGEES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier et diffuser les techniques / technologies respectueuses de l'environnement</li> <li>- Eduquer et accompagner les acteurs du développement à tous les niveaux</li> </ul>	<i>Au moins xx % des programmes d'investissement des secteurs sont en conformité avec les objectifs et grandes actions de CPDN 2015 (infrastructures de construction, d'aménagement, restauration, ...)</i>  <i>d'ici 2020, une réduction de 5% d'émission de GES est atteinte (et contribuant à l'augmentation de la capacité de Madagascar en tant que puits), source CPDN, 2015</i>	Pilotage et suivis conjoints (intersectoriels) de la mise en œuvre des grandes actions prévues dans les CPDN, en termes d'atténuation  Pilotage, mise en œuvre des projets MDP et des projets dans la liste NAMA
	<b>R22 : CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMISEES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de ressources humaines compétentes</li> <li>- Assurer la disponibilité des équipements et des ressources financières</li> </ul>	<i>Réduction de 50% du temps de traitement des dossiers au niveau de chaque direction/service concerné</i>	Renforcement des moyens (humains, équipements/ matériels, financiers au sein du Ministère en charge de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts Réhabilitation de l'Ecole forestière d'Angavokely



<b>OS3 : SYSTEME D'INFORMATIONS FIABLE COMME DISPOSITIF D'AIDE A LA DECISION</b>	<b>R31 : SYSTEME DE PLANIFICATION ? DE SUIVI EVALUATION (SPSE) EFFICACE ET DYNAMIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une Unité de Gestion des Informations dans chacune des 22 DREEFs</li> <li>- Rendre opérationnel le SPSE (niveau central et régional)</li> <li>- Redynamiser les 22 Plateformes Régionales pour la Planification, le Suivi Evaluation (PRPSE)</li> <li>- Favoriser l'émergence de Structures Locales de Concertation du Développement Territorial</li> <li>- Produire des documents de prospective territoriale sur les dynamiques démographiques, les espaces naturels et le développement (rural et urbain)</li> </ul>	<i>22 Unités de Gestion d'Informations régionales et un Système d'Informations National pour la Planification, le suivi et l'évaluation des impacts et des résultats de la mise en œuvre du PEDD</i>  <i>Au moins 22 Structures Locales de Concertation pour concerter le plan opérationnel du PEDD au niveau des régions</i>  <i>Réduction de xx%, yy%, zz% des pollutions (eau, air, sol) selon les types d'activité (industries extractives, industries textiles, industries alimentaires, activités sanitaires, constructions, etc.)</i>	Mécanisme de partage d'informations avec les autres secteurs  Opérationnalisation du SPSE pour le bénéfice de tous les ministères sectoriels et des autres acteurs (secteur privé, organisation de la société civile)  Opérationnalisation de systèmes de planification suivi-évaluation appropriés et adaptés à chaque service  Instauration de la transparence et de la redevabilité à travers le SPSE
	<b>R32 : DISPOSITIF DE VEILLE ENVIRONNEMENTALE SYSTEMATIQUE EN PLACE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de Tableaux de bords environnementaux (TBE) national et régionaux à jour</li> <li>- Mettre en place un système de surveillance des forêts</li> <li>- Assurer la disponibilité d'un dispositif de mesures de pollution</li> <li>- Rendre disponibles les informations systématiques et fiables liée aux risques climatiques</li> </ul>	<i>% de districts/119 disposant d'un environnement sain</i>  <i>Documents d'analyse prospective territoriale pour les régions vulnérables aux Changements Climatiques (Analamanga, Boeny, Diana, SOFIA, Analanjorofo, Betsiboka, Menabe, Melaky, Androy, Atsimo Andrefana,</i>	Mise à jour des Tableaux de Bord Environnementaux ou TBE (national et 22 régions)  Mise en place de systèmes de surveillance des forêts, des ressources en eau  Mise en place de dispositif de suivi de pollution  Mise en place ou renforcement des infrastructures de gestion des déchets dangereux locaux



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un système d'informations fonctionnel et veille opérationnel REDD+</li> </ul>	<p><i>Atsinanana, Alaotra Mangoro, ...)</i></p> <p><i>Superficie de forêts sous gestion durable</i></p> <p><i>Nombre d'hectares de défrichement évités (ERPD-REDD+)</i></p>	<p>Mise en place et opérationnalisation des unités de contrôle et de suivi de l'air, de l'eau, de la mer et du sol</p> <p>Mise en place et en œuvre des Systèmes d'Alertes Précoces multirisques considérant prioritairement les cyclones, les inondations et la sécheresse</p> <p>Mise en place d'un système d'informations liées à la REDD+</p> <p>Détermination, puis mises en œuvre planifiées et continues des mesures de renforcement de la résilience touchant directement l'homme et la biodiversité</p>
	<p><b>R33 : TRANSPARENCE ET REDEVABILITE ENVIRONNEMENTALE EFFECTIVE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des structures favorisant les flux d'informations</li> <li>- Intensifier le partage d'informations aux décideurs</li> <li>- Informatiser la gestion des exploitations des ressources forestières</li> <li>- Promouvoir la transparence dans la gestion des recettes du secteur forestier</li> <li>- Optimiser les structures de type ARSIE « Association du Réseau des Systèmes d'Information Environnementale »</li> </ul>	<p><i>Au moins 90% traçabilité des opérations liées au secteur Environnement, au niveau de chaque secteur/ investissement public, Collectivités, secteur privé/ PME/Industries, etc.)</i></p> <p><i>100% traçabilité (gestion informatisé à tous les niveaux) des opérations techniques et administratives au niveau du ministère en charge de l'environnement</i></p>	<p>Mise en place des centres d'échanges environnementaux</p> <p>Informatisation/Système d'information sur les données : administratives, techniques</p> <p>Renforcement et coordination systématique des plateformes des cellules environnementales sectorielles (CES) et régionales (CER)</p> <p>Informatisation/Système d'information sur les données : administratives, techniques</p>



**OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : ENVIRONNEMENT RESILIENT ET PROSPERE, LEVIER DE DEVELOPPEMENT**

Indicateur : En 2020, la dégradation des écosystèmes est réduite de xx% **par rapport à 2015**

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS d'impact ou de résultats	GRANDES LIGNES D' ACTIONS PRIORITAIRES
<p><b>OS4. ETAT DES LIEUX DU CAPITAL NATUREL ET DES BENEFICES GENERES CONNU</b></p>	<p><b>R41. ETAT DU CAPITAL NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT CONNU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire périodiquement des évaluations des espaces naturels et des ressources en eau</li> <li>- Evaluer la valeur du capital naturel de Madagascar</li> <li>- Evaluer les stocks de carbone dans les forêts et hors forêts</li> <li>- Assurer le suivi écologique des espaces naturels sous statut de protection</li> <li>- Identifier les bassins versants critiques</li> <li>- Identifier les potentialités s'inscrivant dans la démarche PSE</li> <li>- Evaluer la qualité de l'environnement en milieu urbain et rural</li> </ul>	<p><i>Cartographie présentant l'état des ressources incluant les bassins-versants</i></p>	<p>Amélioration des connaissances du capital naturel/ Recherches, inventaires, suivis écologiques, MRV</p>
		<p><i>Cartographie de la pollution des six provinces</i></p>	<p>Activités de conservation et de contrôles du capital naturel</p>
		<p><i>Zéro nouveau défrichement de forêts naturelles</i></p>	<p>Evaluation des sites prioritaires pour le programme de restauration de paysages forestiers</p>
		<p><i>% Écosystèmes préservés</i></p>	<p>Identification des filières PFNL (produits forestiers non ligneux) CITES et non CITES</p>
		<p><i>Nombre d'initiatives PSE pouvant être mises à l'échelle</i></p> <p><i>Nombre de filières pouvant être développées et promues par un prolongement de chaines de valeurs</i></p>	<p>Promotion de l'exploitation forestière (produits forestiers ligneux/PFL) et système de traçabilité</p> <p>Intégration des valeurs des ressources naturelles (terrestres, aquatiques) dans la comptabilité nationale</p>
<p><i>Capital naturel intégré dans la comptabilisation nationale</i></p> <p><i>Doublement du budget alloué au ministère en charge de l'environnement (considérant l'apport de 40% en PIB du</i></p>			



		<p><i>capital naturel)</i></p> <p><i>ratio 1:5 ressources internes et financement extérieur du budget alloué au Ministère en charge de l'environnement</i></p> <p><i>% de la contribution du secteur privé (estimation ≈ 35%)</i></p>	<p>Identification d'autres filières porteuses</p> <p>Développement de mécanisme de pérennisation financière</p> <p>Identification des cadres incitatifs pour l'adoption d'initiatives et de pratiques préservant l'environnement</p> <p>Amélioration des connaissances des degrés de vulnérabilités humaines et des composantes-clés de la biodiversité (espèces faunistiques et floristiques, écosystèmes/habitats/ milieux, gènes)</p>
	<p><b>R42. CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LE CAPITAL NATUREL DEVELOPPEES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le partenariat avec les institutions de recherche dans l'amélioration/ capitalisation des connaissances sur le capital naturel</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre du Plan directeur de recherche sur la biodiversité promu par le Ministère en charge de la Recherche Scientifique</li> <li>- Promouvoir les recherches sur les</li> </ul>		<p>Production de carte présentant les ressources</p> <p>Mise en œuvre des grandes actions planifiées dans le CPDN</p> <p>Pilotage et suivis conjoints (intersectoriels) de la mise en œuvre des grandes actions prévues dans la Contribution Prévue Déterminée au niveau National</p>



	<p>composantes du capital naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser la recherche sur les filières de valorisation économique des espèces forestières en périphérie des APs</li> <li>- Disposer des connaissances permettant la comptabilisation du capital naturel</li> <li>- Développer des lignes de références et des scénarii face aux changements climatiques</li> <li>- Développer un programme de recherche-action sur les modèles de restauration des paysages forestiers, de traitement de déchets, ...</li> </ul>		
<p><b>OS5. RESEAU D'INFRASTRUCTURES VERTES EFFICACES ET FAVORABLES A LA RESILIENCE AUX RISQUES DE CATASTROPHES</b></p>	<p><b>R51. INTEGRITE DU CAPITAL NATUREL MAINTENUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la gestion durable des forêts dans les aires protégées et hors aires protégées</li> <li>- Promouvoir la gestion de la biodiversité</li> <li>- Proposer des mesures incitatives dans la gestion des ressources forestières</li> <li>- Mettre en place des mesures incitatives à la protection de l'environnement pour le secteur privé</li> <li>- Tester des modèles de PSE et mettre à l'échelle</li> <li>- Disposer d'un système national</li> </ul>	<p><i>Réductions de xx%, yy%, zz% de l'érosion, de dégradation forestière, de dégradation de terre, suite aux aléas climatiques</i></p>	<p>Mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ Ventes effectives d'unités de carbone</p>



	<p>d'évaluation environnementale pour tous les secteurs et investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et contrôler périodiquement l'état de l'environnement urbain et rural</li> <li>- Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>- Promouvoir les mécanismes de financement innovant et durable</li> </ul>		
	<p><b>R52. CONNECTIVITE DES ESPACES NATURELS ASSUREE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les paysages dégradés</li> <li>- Augmenter la couverture forestière</li> <li>- Gérer durablement les terres touchées par le processus de désertification</li> <li>- Réduire les feux de végétation non contrôlés</li> </ul>		
	<p><b>R53. ECONOMIE RESILIENTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des profils de projets/programmes favorables à la résilience aux risques de catastrophes</li> <li>- Promouvoir le développement, la production et l'accès aux énergies renouvelables et alternatives</li> <li>- Contribuer à la promotion de systèmes de production adaptés</li> </ul>	<p><i>Réduction de xx % des zones touchées d'une manière récurrente par l'insécurité alimentaire suite aux aléas climatiques</i></p>	



	<p>aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le programme de sauvegarde REDD+</li> </ul>		
<p><b>OS6. PARTAGE JUSTE ET EQUITABLE DES AVANTAGES DE LA NATURE</b></p>	<p><b>R61. EMPLOIS VERTS PROMUS ET RENFORCANT LA RESILIENCE SOCIO-ECONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les initiatives/entreprises créatrices d'emplois verts</li> <li>- Promouvoir les AGR respectueuses de l'environnement</li> <li>- Promouvoir la mise en concession touristique dans les Aires Protégées et le Domaine Forestier de l'Etat</li> <li>- Promouvoir les démarches de labellisation et d'éco-certification</li> </ul>	<p><i>Nombre d'emplois verts créés par région</i></p> <p><i>Six concessions hôtelières dans les AP</i></p> <p><i>Nombre de territoires labellisés</i></p> <p><i>Nombre de produits labellisés</i></p>	<p>Appui-conseil aux initiatives/entreprises dans le développement de filières de la biodiversité et aux produits à haute valeur ajoutée</p> <p>Promotion de l'écotourisme à base communautaire</p> <p>Promotion de la mise en concession hôtelière dans les APs et espaces naturels hors-AP</p> <p>Mesures incitatives aux acteurs œuvrant pour le programme de restauration de paysages forestiers</p> <p>Labellisation ou écocertification de territoires à économie circulaire et/ou de produits issus d'agriculture durable, ...</p>
	<p><b>R62. RESSOURCES NATURELLES VALORISEES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la promotion de l'écotourisme</li> <li>- Promouvoir le développement de chaînes de valeur des PFL (espèces de bois précieux, bambous, Prunus africana, ...) et PFNL (raphia, soie sauvage, ...), autres (Aloe microclada, pervenche de Madagascar, Centela asiatica,...</li> </ul>	<p><i>Contribution à hauteur de 20% des ventes de carbone aux recettes de l'État</i></p> <p><i>Zéro exploitation et exportation illicite faune et flore</i></p> <p><i>Nombre de filières promues</i></p> <p><i>Nombre de chaînes de valeur développées</i></p> <p><i>12 millions de tonnes de CO2 séquestrés et vendus</i></p>	<p>Mesures incitatives pour les initiatives/entreprises valorisant la biodiversité et les ressources génétiques</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le trafic illicite des espèces menacées par la maîtrise de leur reproduction (tortues, crocodiles, grenouilles, caméléon, ...)</li> <li>- Valoriser le carbone forestier séquestré</li> <li>- Promouvoir la valorisation des ressources génétiques par la mise en œuvre du protocole de Nagoya : Accès et Partage des Avantages ou APA)</li> </ul>	<p><i>Nombre d'accords de partenariat signés avec le secteur privé incluant la valorisation des ressources génétiques</i></p>	
	<p><b>R63. DECHETS ET SOUS-PRODUITS RECYCLES ET VALORISES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer un centre pilote de traitement des déchets et mettre à l'échelle</li> <li>- Favoriser les initiatives de traitement de déchets</li> <li>- Développer les Métiers de traitement et de recyclage de déchets</li> <li>- Appuyer et conseiller les initiatives pilotes d'implantation de décharges au niveau communal</li> <li>- Contribuer à la Décontamination de sites pollués</li> </ul>		<p>Accompagnement des initiatives/entreprises de valorisation des déchets environnementaux et des sous-produits à travers des recyclages et développement d'industries d'épuration d'eaux/recyclage d'huiles usées</p>



À chaque résultat correspondent des grandes lignes d'action, d'un niveau stratégique. Ces grandes lignes seront déclinées en activités dans les futurs plans d'actions ou programmes de travail périodiques du ministère.

Un autre aspect revêtu par le présent PEDD est le décloisonnement des interventions pour l'accomplissement d'une grande action donnée : l'accomplissement des actions pour l'atteinte des résultats attendus font appel aux interventions mutli-acteurs qui peuvent être, soit inter-reliées ou non, soit combinées ou non, mais en tout cas, participatives.

Autrement dit, les grandes lignes d'actions ne se limitent pas aux interventions d'un seul département, mais le plus souvent, font appel à celles de différents départements ou entités de différentes thématiques.

Dans la pratique, cette démarche se traduira par une collaboration « de fait » entre les départements ministériels, ou, lorsqu'elle ne concerne que le MEEF, entre les différentes directions au sein du ministère. Aussi, l'approche favorisera les collaborations, la cassure des actions isolées et non coordonnées, et souvent, méconnues des uns et des autres.

## VI- Les facteurs indissociables aux démarches du programme environnemental pour le développement durable

Dans la première partie du présent PEDD, des facteurs sous-jacents ont été identifiés comme causant ou accentuant les pressions (paragraphe I-3).

La prise en compte de ces facteurs met en évidence l'importance des enjeux suivants et de leur place dans l'orientation, le développement et la mise en œuvre du PEDD :

Population rurale- Pauvreté- Ressources Naturelles : un équilibre à trouver pour un développement durable centré sur l'homme

Comme maintes fois mentionné, environ 75 à 80% de la population malagasy se trouvent en milieu rural et dont les conditions de vie sont étroitement tributaires des ressources naturelles, notamment forestières. Ces ressources constituent en premier lieu des moyens de subsistance de base, bien que la population rurale pourvoie également aux besoins de la population urbaine, en termes de produits agricoles et de matières premières pour les activités secondaires et tertiaires.

L'enclavement et l'isolement des zones rurales rendent la situation économique de leurs populations très précaire, ces dernières étant fortement dépendantes des pratiques agricoles limitées à l'agriculture de subsistance, aux pâturages et aux aires d'élevage restreints et/ou fragiles, à l'exploitation des bois de construction et de chauffe, ainsi qu'à de la pêche artisanale. Il n'existe pratiquement pas de débouché en termes de marché, et ces activités sont les plus souvent liées plus ou moins directement aux forêts et aux ressources naturelles avoisinantes.

De l'autre côté, l'accroissement démographique ne fait qu'augmenter la demande en terres agricoles, exacerbant les pressions, se traduisant par l'avancée des défrichements, des déforestations et des dégradations forestières.



Tableau 4 : Enjeux population, pauvreté et environnement

ENJEUX	CONSIDÉRATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PEDD
<p><b>Accroissement démographique et Répartition démographique inégale</b></p> <p><b>Dépendance aux ressources naturelles</b></p> <p><b>Augmentation des pressions</b></p> <p><b>↔ accroissement de la dégradation</b></p>	<p>Renforcement de la résilience économique et environnementale face aux impacts des changements climatiques et des aléas sociopolitiques ;</p> <p>Production de document d'analyse de prospective territoriale sur les dynamiques démographiques et le développement</p> <p>Satisfaction des besoins de subsistance au quotidien ;</p> <p>Disponibilité des matières premières issues des ressources naturelles ;</p> <p>Accès à l'économie de marché liée aux ressources naturelles ;</p> <p>Bonne gouvernance environnementale, économique et politique des ressources naturelles, afin de garantir la régénération, maintenir les fonctions écologiques et l'accès durable et équitable aux ressources, prioritairement aux bénéficiaires de la population.</p>

Les interventions transversales et inter-multisectorielles, selon les paysages et le contexte spatial

Considérant que l'environnement est à la base des fournitures de matières premières et de service, pour toutes interventions relatives au développement humain, social et économique, il constitue ainsi une thématique transversale et touche des aspects inter et multisectoriels.

Les différentes formes de pression et leur manifestation ont montré que le problème environnemental ne peut être cloisonné ni dissocié des autres secteurs d'activité.

Madagascar est en effet un pays à vocation agricole, mais également avec d'autres défis sectoriels, tous reliés directement ou indirectement avec les questions environnementales. Ces secteurs peuvent être celui des ressources en eau, comme celui de la foresterie, en passant par l'écotourisme, l'énergie, la gestion de la santé publique, le transport, la météorologie, etc.

Les quelques exemples ci-dessous sont donnés, à titre d'illustration :

- Lien entre la recherche de bois-énergie, l'impact sur les forêts et la sécurité alimentaire :
  - o Plus de 80% des ménages utilisent le bois comme source d'énergie
  - o L'extraction de bois et le déboisement aux fins de bois de chauffage ou de charbon de bois contribuent à 5 à 20% de la déforestation à Madagascar ;
  - o La déforestation fragilise le sol, diminue sa qualité, érode les bassins versants, etc. ;
  - o La production agricole diminue, menace la sécurité alimentaire et aggrave la pauvreté.



Dans la Politique du secteur Agriculture- Élevage- Pêche, la dégradation des sols est identifiée comme l'une des contraintes au développement du secteur agricole.

- Lien entre l'énergie, les forêts et la santé

La conséquence de l'utilisation des bois et du charbon de bois est souvent peu évoquée. Or, si d'une part, comme déjà mentionné précédemment, ces sources d'énergie causent la déforestation à hauteur de 5 à 20%, elles sont également à l'origine de nombreuses maladies respiratoires au sein des ménages malgaches qui les utilisent.

Ainsi, il est estimé que les infections respiratoires aiguës (générant l'asthme et les pneumonies) dues aux pollutions domestiques, imputables à l'utilisation des combustibles solides, constituent la cause de 5,3% de la mortalité annuelle à Madagascar, soit 12.000 décès, dont 10.000 enfants<sup>35</sup>.

La lutte contre la déforestation et le déboisement dus aux recherches de bois de chauffe et de cuisson contribue ainsi à l'amélioration de la santé publique, et par conséquent, des actions intersectorielles sont à développer.

- Lien entre le secteur tourisme et la gouvernance des forêts<sup>36</sup>

Le tourisme à Madagascar est étroitement lié à la biodiversité du pays, tandis que la survie de cette biodiversité est dépendante de la santé de son habitat. Les forêts constituent le principal habitat de la faune et de la flore à Madagascar.

Toutefois, les exploitations illicites au sein des aires protégées et des forêts, contribuent à la dégradation des habitats, ainsi qu'à la disparition progressive de la biodiversité (faune, flore, gène, écosystèmes). Le tourisme perd ainsi ses principaux éléments d'attraction.

Or, à titre d'exemple, en 2013, le tourisme, notamment l'écotourisme, a contribué à hauteur de 2% des emplois locaux. Ainsi, les pertes sont à la fois d'ordre écologique et socioéconomique.

Pour l'ensemble du Pays, le tourisme figure parmi les premiers secteurs pourvoyeurs de devises.

- Lien avec la réduction des catastrophes<sup>37</sup> :

De par sa position géographique et son insularité, Madagascar est un pays particulièrement exposé aux catastrophes climatiques, notamment les cyclones, qui le plus souvent, génèrent des inondations. La Banque Mondiale estime à 40-40 millions \$ les pertes annuelles dues aux cyclones<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Banque Mondiale (2015) : « Madagascar, Diagnostic Systématique »

<sup>36</sup> Banque Mondiale (2015) : « Madagascar, Diagnostic Systématique »

<sup>37</sup> www.bngr.mg

<sup>38</sup> Banque Mondiale (2014) : « Recueil de notes de politique pour Madagascar »



D'autre part, certaines localités, notamment celles du Sud, connaissent des épisodes de sécheresses récurrents, si ce n'est des pluies diluviennes subites qui provoquent autant de désastres que les sécheresses, qui concernent environ 1 million de personnes par an.

L'analyse des impacts de ces aléas climatiques au cours des dernières années ont amené le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes à estimer que toutes les Régions de Madagascar peuvent être considérées comme vulnérables aux aléas climatiques. Presque tous les secteurs et domaines sont touchés : agriculture, nutrition, sécurité alimentaire, santé, ressources en eau, infrastructures (sociales, d'habitation, administratives, de communication : routes, pistes), sécurité sociale et communautaire, fourniture d'énergie, etc.

Les changements climatiques sont devenus des facteurs exacerbants et renforcent les vulnérabilités, surtout sociales, environnementales et économiques.

D'où l'impérativité de l'adaptation, dans lesquelles s'insèrent les démarches de réduction des catastrophes. L'adaptation fournit une opportunité de mises aux normes, de renouvellement et de renforcement, face notamment à des infrastructures publiques qui datent pour la plupart, des années 60 ou 70.

D'une manière générale, pour tous les secteurs, l'environnement est à la fois fournisseur et récepteur. Sa protection profite à la durabilité des autres domaines et ne doit pas non plus constituer un frein au développement sectoriel qui contribue au développement global du pays, ni aux dépens de la qualité de vie de la population.

Tableau 5 : Inter-multisectorialité, approche paysage/spatiale

ENJEUX	CONSIDÉRATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PEDD
<p><b>Autres secteurs/activités, levier de développement économique (exemples : industries extractives, infrastructures touristiques)</b></p>	<p>Considération de la complémentarité des axes de développement, déjà définis (PND)</p>
<p><b>Internalisation inexistante ou insuffisante de la dimension environnementale au sein des autres secteurs</b></p>	<p>Prise en compte de la nécessité de plateformes d'échanges, de dialogue et de concertation : cas des structures locales de concertation prévus par les nouvelles lois sur la décentralisation</p>
<p><b>Environnement, considéré comme facteur de blocage sur le court terme mais base du développement dans une logique spatiale et temporelle</b></p>	<p>Renforcements mutuels des connaissances intersectorielles</p> <p>Prise en compte de l'approche territoriale du développement local (paysages et intersectorialité)</p>
<p><b>Coûts élevés de la dégradation de l'environnement : une réalité</b></p>	<p>Renforcement de la décentralisation et de la déconcentration</p> <p>Nécessaire prise de conscience du coût de la dégradation de l'Environnement par les décideurs et les paysans</p>



### Pérennisation financière de la gestion de l'environnement

Les espèces floristiques et faunistiques sont surtout reconnues par rapport à leurs valeurs écologiques, mais rarement capitalisées en termes économiques.

En 20 ans de mise en œuvre de programme environnemental, Madagascar peine à trouver un mécanisme de financement pérenne pour la préservation de ses ressources naturelles et à assurer celui des institutions y afférentes.

Or, plusieurs possibilités peuvent être promues, au-delà des recherches des financements classiques à travers le développement de projet requérant la subvention ou les emprunts auprès des bailleurs de fonds traditionnels.

Selon la Banque Mondiale, entre 1995 et 2011, le capital naturel de Madagascar, constitué essentiellement des terres agricoles (terres cultivées), des produits forestiers (ligneux et non ligneux), des aires protégées et des pâturages, représente le quart à un tiers de sa richesse totale. En y ajoutant les ressources minérales et pétrolières, ce taux serait encore plus important.

Les principaux secteurs économiques de Madagascar s'appuient ou peuvent s'appuyer sur ce capital naturel, aussi bien avec les activités « traditionnelles », à savoir : l'agriculture, l'élevage et la pêche, que les activités appelées à connaître des expansions significatives ou à mettre à l'échelle, comme l'agroalimentaire, la pêche industrielle, le tourisme et les industries extractives.

Il en découle que de la bonne gestion de ce capital dépend majoritairement le développement du pays, à condition toutefois, que ce capital soit transformé en capital productif valorisé à bon escient.

Ainsi, en considérant<sup>39</sup> :

Tableau 6 : Considération de l'aspect pérennisation financière

ENJEUX	CONSIDÉRATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDD
<b>Entre 1995 et 2011, le capital naturel de Madagascar représentait environ 25% à 33% de sa richesse totale</b>	Transformation/ recapitalisation des ressources naturelles pour le financement de la conservation (gestion, suivi, contrôle, restauration)
<b>Du capital naturel :</b>	Génération d'intérêt, création de nouvelles richesses
○ les terres cultivées représentent 40%	Valorisation des premières initiatives : Projet Biodiversité- COI <sup>40</sup> , Programme WAVES <sup>41</sup>
○ Les produits ligneux, non ligneux et les aires protégées : 32%,	Paiements des services environnementaux (PSE)
○ Les pâturages : 26%	Ventes de carbone
<b>L'énergie et les produits miniers, qui en sont encore à la phase d'exploration,</b>	Écotaxes et application du principe pollueur-payeur et autres mécanismes de fiscalité

<sup>39</sup> Banque Mondiale (2015) : « Madagascar, Diagnostic Systématique »

<sup>40</sup> Projet Biodiversité, Commission de l'Océan Indien

<sup>41</sup> Programme WAVES : WealthAccounting and Valuation of Ecosystem Services, piloté par le Ministère de l'Économie et de la Planification, et de Conservation International



**représentent 2% (il est attendu que ce taux va augmenter avec la découverte de nouvelles réserves et l'amélioration de la disponibilité des données)**

Partenariat avec le secteur privé et mécanisme d'incitation, pour les actions à grande échelle comme le reboisement, la promotion des énergies renouvelables

À moyen terme, cette prise en compte de la pérennisation financière, avec les démarches qui l'accompagnent, doit pouvoir influencer, et d'une manière significative, le budget de l'Etat.

#### Gouvernance des ressources<sup>42</sup>

S'additionnant à ce qui précède, les considérations suivantes sont primordiales : Les années qui se sont succédées ont vu l'amenuisement progressif mais rapide des ressources naturelles de Madagascar, et ce, jusqu'à épuisement, pour survivre économiquement.

Le processus se présente sous différentes formes, aussi bien formelles qu'informelles : agriculture et industries extractives formelles, d'une part, trafic illégal et surexploitation des ressources, ainsi que pratiques de culture sur brûlis et coupes de bois, d'autre part, auxquels s'ajoutent les impacts des aléas climatiques. Il en résulte un déséquilibre entre exploitations des ressources naturelles et régénération, laquelle régénération n'arrive pas à suivre le rythme des exploitations et des dégradations.

D'où la situation de « pertes », qui se traduisent en coûts : en 2013, il a été estimé que le coût de dégradation environnementale représente 4,7% du PIB.

Ce taux doit interpeller, car si ces pertes sont liées aux valeurs propres aux ressources, ainsi qu'aux richesses qu'elles génèrent (exemples emplois découlant de l'écotourisme), elles menacent également la cohésion sociale et aggravent l'affaiblissement de l'Administration, tout en minant déjà les conditions de vie des ménages. Ce, sans compter les manques à gagner au niveau des caisses de l'État.

En conséquence, seule la mise en route d'une bonne gouvernance effective impliquant différents secteurs pour une gestion durable des ressources naturelles peut arrêter le fléau.

Cette bonne gouvernance implique les secteurs et domaines autres que celui de l'environnement et ceux des secteurs de production : réduction des risques de catastrophes, sécurité intérieure, justice, finances et budget, etc., tout en faisant appel à l'intégration des problématiques environnementales dans leurs planifications respectives, selon les orientations qui les concernent.

#### Les facteurs à transformer en opportunités :

L'évolution des contextes actuels, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, met en exergue deux facteurs cruciaux qui peuvent être transformés en opportunités au service de l'environnement pour le développement durable, à savoir :

- Les changements climatiques

---

<sup>42</sup>Banque Mondiale (2015) : « Madagascar, Diagnostic Systématique »



- La mondialisation

Ces deux facteurs présentent d'ailleurs des éléments qui les relient.

- D'un côté : La considération des **changements climatiques** dépassent largement le domaine de l'environnement au sens restreint de ce terme. Les enjeux autour des changements climatiques sont d'ordre multiple, dont les enjeux politiques (nationaux et internationaux), sociaux et économiques.

En termes d'atténuation, Madagascar en étant encore un pays peu émetteur de gaz à effet de serre (GES) à l'heure actuelle, se veut d'atteindre les objectifs de son PND et au-delà (2030)<sup>43</sup>, tout en maintenant son statut de « puits », et parallèlement en entrant dans le mécanisme de marché de carbone. Dans ce contexte, le mécanisme de développement propre (MDP) et la REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière) et pour lesquels Madagascar a développé respectivement une stratégie nationale et des états des lieux et de méthodologie, dispose déjà des bases pour mieux avancer et concrétiser les efforts.

En termes d'adaptation, les prises de mesure pour faire face aux impacts des changements climatiques offrent des opportunités de renouvellement et d'amélioration, notamment dans le domaine des infrastructures (eau, assainissement, agriculture, bâtiments, routes, etc.).

Aussi bien en atténuation qu'en adaptation, des mécanismes financiers existent, tant dans le cadre de la CCNUCC qu'avec les coopérations bi et multilatérale, et qui peuvent constituer des opportunités pour le développement durable pour Madagascar.

- De l'autre côté : si la **mondialisation**, comme présentée dans la partie « état des lieux », peut constituer une menace, elle constitue en même temps un phénomène incontournable.

Par conséquent, il est dans l'intérêt de tous pays de s'y adapter, tout en veillant à ce que les risques inhérents à ce phénomène soient adéquatement identifiés, puis gérés pertinemment.

Aussi, la comptabilisation environnementale et la valorisation économique de la biodiversité, ainsi que la gouvernance de l'environnement dont il est question ci-dessus, ont à gagner à s'intégrer dans ce contexte de mondialisation, avec prudence et intelligence, afin que celle-ci ne soit pas aux dépens des intérêts écologiques, sociaux, culturels et économiques du pays d'une part, et qu'elle soit surtout transformée dans une démarche de partenariat effectif de gagnant-gagnant comme le prévoit originellement le concept de mondialisation.

Les cadres de coopérations bi et multilatérales (notamment au niveau régional : COI, SADC, COMESA, etc.) peuvent être également exploités dans ce sens.

## VII- ACQUIS À VALORISER DANS LE PEDD

La mise en œuvre des précédents programmes environnementaux a apporté des changements à divers points de vue au sein du pays :

- Sur le plan politique et institutionnel, la durabilité de l'existence d'un ministère en charge de l'environnement a contribué à faire évoluer le regard porté sur la gestion de l'environnement de la part des autres secteurs et à améliorer sa considération comme un élément-clé pour le développement durable.

---

<sup>43</sup> Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts, 2015 : « *Contributions Nationales Prévues Déterminées* »



- Sur le plan juridique : bien que de nouveaux lois, décrets, normes, etc. nécessitent encore d'être élaborés afin de s'adapter aux diverses évolutions, de nombreux textes ont été déjà développés. **Leur application fait toutefois défaut et il importe par conséquent d'y remédier.**
- Sur le plan environnemental, la Vision Durban a été atteinte<sup>44</sup>. La conservation de la biodiversité en sera améliorée, les études ayant montré que les déforestations sont moindres dans les aires protégées.  
**Le récent engagement quant au triplement des aires protégées marines** (Dans le cadre de la promesse de Sydney, 2014) et sa concrétisation, **contribuera quant à elle, à la protection de l'environnement marin et côtier.**
- Dans le domaine des connaissances : nombreuses ressources humaines nationales (chercheurs, gestionnaires, techniciens) ont été formées en gestion de l'environnement. De l'autre côté, **les recherches doivent être continuellement promues.**  
Par ailleurs, l'environnement est intégré dans les cursus scolaires et universitaires. Néanmoins, **il faut saisir l'opportunité que le ministère en charge de l'éducation projette de mettre à jour son curricula, en train d'intégrer l'environnement pour le développement durable.**
- Sur le plan économique : le bilan est encore difficile à dégager, compte tenu du fait que plusieurs facteurs, dont notamment les crises politiques en 2001-2002 et 2009-2013, ont conduit à une certaine rupture de la chaîne du suivi du développement.  
Toutefois, les tendances en matière d'écotourisme, les redevances en matière d'investissements impactant sur l'environnement, **les initiatives de création de chaînes de valeur, laissent entrevoir les perspectives économiques positives dans le domaine de l'environnement.**
- Sur le plan d'assistance technique, **l'existence des organismes rattachés nationaux qui ont accumulé, au fil des années, des expériences et des savoir-faire, est à valoriser.**

En outre, Madagascar a ratifié des grands engagements internationaux<sup>45</sup>, qui lui permettent d'être au fait des évolutions des contextes environnementaux à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment :

- Accord sur la conservation des oiseaux d'eau
- Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des produits chimiques
- CITES (Convention on International Trade in EndangeredSpecies of Wild Fauna and Flora) : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- CMS : sur la conservation des espèces migratoires
- Convention de Bâle : sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
- Convention de Nairobi : sur la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier
- Convention de Rio : sur le développement durable

<sup>44</sup> Triplement de la superficie des aires protégées, engagement du Pays en 2003, lors du Congrès Mondial des Parcs (UICN)

<sup>45</sup> [www.ecologie.gov.mg](http://www.ecologie.gov.mg)



- Convention de Rotterdam : sur le partage des responsabilités et la coopération dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques très dangereux dont notamment certains pesticides et certains produits chimiques industriels.
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- Convention de Vienne : pour la protection de la couche d'ozone
- Convention sur la Diversité Biologique
- Convention sur la lutte contre la désertification
- Conventions sur le déversement des hydrocarbures en mer
- Convention sur les Zones Humides (Ramsar)
- Protocole de Kyoto
- Protocole de biosécurité
- Convention de Minamata : sur le mercure
- Accords Internationaux sur les Bois Tropicaux

Ces ratifications traduisent une volonté politique, car elles sont à la fois des adhésions et des prises de responsabilités. Au pays de saisir les opportunités qu'elles offrent, dans la mise en œuvre de son programme environnemental. **Toutefois, les ratifications ne constituent qu'une étape. L'efficacité résidera dans l'application de ces textes.**

## VIII- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Outre le renforcement des acquis dans le cadre de la mise en œuvre du PNAE cités plus haut, des approches et stratégies (inter)sectorielles conditionnent la bonne mise en œuvre du PEDD et qui parfois, peuvent se présenter comme des mesures d'accompagnement :

1. Il importe de souligner en premier lieu l'aspect relatif à la politique qui concerne :
  - L'effectivité de la décentralisation et de la déconcentration, sur lesquelles Madagascar s'est engagé ;
  - L'ancrage territorial du développement prenant en compte les richesses naturelles, l'occupation des terres, les besoins et les usagers de chaque territoire;
  - Une politique foncière adaptée au contexte malgache ;
  - Un système éducatif (formel, informel, non formel) basé sur les valeurs, intégrant dans les instructions civiques le respect et la gestion durable de l'environnement
  - L'application, le renforcement, le soutien aux politiques et programmes de recherches appliquées au développement durable.
2. Sur le plan institutionnel :
 

Développement des cadrages réglementaires sectoriels et intersectoriels, qui :

  - Posent les bases de la bonne gouvernance sectorielles et intersectorielles ;
  - Définissent les objectifs, les attributions et les acteurs.
3. Sur le plan financier et économique, la considération du capital naturel doit pouvoir influencer la budgétisation au niveau de l'État, à travers
  - l'attribution de valeurs économiques et la transformation monétaire du capital naturel ;



- l'effectivité des paiements de services fournis par les écosystèmes ;
- l'établissement de mesures incitatives à l'endroit du secteur privé par le biais de détaxation raisonnée, d'accès au foncier, de la reconnaissance des efforts consentis pour la préservation de l'environnement ;
- l'établissement des mécanismes de partage équitable des avantages issus de la biodiversité ;
- la légalisation des écotaxes et des labellisations vertes.

4. Sur le plan social :

- Considération des jeunes : Madagascar compte un fort pourcentage de jeunes au sein de sa population active. La gestion de l'environnement doit pouvoir :
  - Amener à créer des emplois décents, valorisants et pérennes pour les jeunes
  - Renforcer les connaissances des jeunes en matière de l'environnement
  - Faire des jeunes des vecteurs de changement de comportement en faveur du développement durable
- Poursuite de toutes formes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation à tous niveaux ;
- Les rapports que les groupes communautaires ont avec les ressources naturelles ;
- Les sensibilités socioculturelles, incluant la considération du genre et des groupes vulnérables ou risquant d'être marginalisés.

5. Sur la gestion des données et des informations :

- Des données et informations fiables, exhaustives et régulièrement mises à jour et analysées, constituent la base des prises de décision.

Madagascar accuse des retards dans ce sens. Dans le cas où ces collectes et analyses sont réalisées par des partenaires, il convient de mettre en place des protocoles permettant aux capacités nationales de participer, de s'en approprier, d'en tirer profit et de les exploiter.



## **CONCLUSION**

Le Programme Environnemental pour le Développement durable (PEDD) a été élaboré sous l'impulsion du Ministre de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts, mais constitue une référence nationale pour le développement durable.

Son élaboration a été alimentée par diverses consultations, tant que niveau national que décentralisé.

Les contributions des différents partenaires du ministère ont permis d'enrichir d'une manière importante ce PEDD. Il s'agit notamment :

- des différents ministères sectoriels,
- des partenaires techniques et financiers, et
- des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

Des consultations ont été également au niveau des acteurs œuvrant dans le domaine de la conservation et du développement au niveau des Régions, des différents Responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et des Services Techniques Déconcentrés.

Le PEDD renseigne sur les axes stratégiques, construisant le lien entre la gestion de l'environnement et le développement, et dont la finalité est centrée sur l'Homme.

Ce faisant, le présent document a essayé de dresser un état des lieux permettant de cerner d'une manière aussi exhaustive que possible, les problématiques de l'environnement pour le développement durable, et les conditions pour y faire face et pour apporter les réponses adéquates. Cette démarche a fait ressortir les actions jugées prioritaires, les activités à entreprendre, ainsi que les responsables d'exécution.

Si le PEDD est un outil de référence et de travail de base pour le ministère en charge de l'environnement, il constitue également un document de référence et de repérage pour les autres secteurs, afin que ceux-ci puissent se reconnaître, se retrouver et se référer quant à l'intégration de la dimension environnementale dans leurs planifications et activités.

La vision du PEDD est conforme aux lignes directrices des politiques de développement national, tout en étant cohérente avec les tendances à l'échelle internationale. Cette vision du PEDD se veut ainsi de contribuer à l'atteinte des ODD. Les conditions de mise en œuvre ont été définies, ainsi que les facteurs de réussite et d'accompagnement.

Pour l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés, l'approche préconisée tient compte de l'approche par paysage et la planification spatiale.

Le PEDD constitue également un document de levée de fonds, tout en étant à la fois un document de référence et d'informations.

À ce titre, il a été formulé dans le but d'optimiser la cohérence et la complémentarité entre les intervenants dans le domaine de l'environnement, dans leurs planifications et leurs actions sur le terrain.



Le document PEDD n'est pas toutefois un document figé. Les leçons apprises antérieurement ont montré que la flexibilité et la (re)mise en contexte peuvent s'avérer nécessaire, car l'environnement est un domaine dynamique, par excellence.



**Annexe 1 : Cadre Logique du PEDD**

**CADRE LOGIQUE PEDD**

**FINALITE : *L'environnement et le capital naturel de Madagascar fournissent des bénéfices durables à la population du Pays, et leur intégrité est préservée***

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE</b>	<b>O1 Gouvernance pour la durabilité de l'environnement</b>			<b>O2 Environnement résilient et prospère, levier du développement durable</b>		
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>Cadre politique environnemental efficace</b>	<b>Performance environnementale des acteurs de développement optimisée</b>	<b>Système d'informations fiable comme dispositif d'aide à la décision</b>	<b>Etat des lieux du capital naturel et des bénéfices générés au niveau national connu</b>	<b>Réseau d'infrastructures vertes géré efficacement et augmentant la résilience aux risques de catastrophes</b>	<b>Partage juste et équitable des avantages de la nature renforçant la résilience socio-économique</b>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b> - Activités	<b>Cadre réglementaire et juridique approprié</b>  - Elaborer des textes réglementaires	<b>Bonnes pratiques de développement durable adoptées</b>  - Inventorier et diffuser les techniques / technologies respectueuses de l'environnement - Eduquer et accompagner les acteurs du développement à tous les niveaux	<b>Système de Planification, Suivi Evaluation (SPSE) efficace et dynamique</b>  - Disposer d'une unité de gestion des informations dans chacune des 22 DREEFs - Rendre opérationnel le SPSE (niveau central et régional) - Redynamiser les	<b>Etat du capital naturel et de l'environnement connu</b>  - Conduire périodiquement des évaluations des espaces naturels et des ressources en eau - Evaluer les stocks de carbone dans les forêts et hors forêts - Assurer le suivi écologique des espaces naturels sous	<b>Intégrité du capital naturel maintenue</b>  - Promouvoir la gestion durable des forêts dans les aires protégées et hors aires protégées - Promouvoir la gestion de la biodiversité - Proposer des mesures incitatives dans la gestion des	<b>Emplois verts promus et la résilience socio-économique renforcée</b>  - Promouvoir les initiatives/entreprises créatrices d'emplois verts - Promouvoir les AGR respectueuses de l'environnement - Promouvoir la mise en concession touristique dans les Aires Protégées et le



		<p>22 Plateformes Régionales pour la Planification, le Suivi Evaluation (PRPSE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'émergence de Structures Locales de Concertation du Développement Territorial</li> <li>- Produire des documents de prospective territoriale sur les dynamiques démographiques, les espaces naturels et le développement (rural et urbain)</li> <li>-</li> </ul>	<p>statut de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les bassins versants critiques</li> <li>- Identifier les potentialités s'inscrivant dans la démarche PSE</li> <li>- Evaluer la qualité de l'environnement en milieu urbain et rural</li> </ul>	<p>ressources forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des mesures incitatives à la protection de l'environnement pour le secteur privé</li> <li>- Tester des modèles de PSE et mettre à l'échelle</li> <li>- Disposer d'un système national d'évaluation environnementale pour tous les secteurs et investissements</li> <li>- Suivre et contrôler périodiquement l'état de l'environnement urbain et rural</li> <li>- Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>- Promouvoir les mécanismes de financement innovant et durable</li> </ul>	<p>Domaine Forestier de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les démarches de labellisation et d'éco-certification</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>Cadre référentiel développé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des politiques/stratégie/plan d'action</li> </ul>	<p><b>Conditions de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de ressources humaines compétentes</li> <li>- Assurer la disponibilité des équipements et des</li> </ul>	<p><b>Systématisation des dispositifs de veilles environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de Tableaux de bords environnementaux (TBE) national et régionaux à jour</li> <li>- Mettre en place un système de</li> </ul>	<p><b>Connaissances scientifiques sur le capital naturel développées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le partenariat avec les institutions de recherche dans l'amélioration/capitalisation des connaissances sur le</li> </ul>	<p><b>Connectivité des espaces naturels assurée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les paysages dégradés</li> <li>- Augmenter la couverture forestière</li> <li>- Gérer durablement les terres touchées par le processus de</li> </ul>	<p><b>Ressources naturelles valorisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la promotion de l'écotourisme</li> <li>- Promouvoir le développement de chaînes de valeur des PFL (espèces de</li> </ul>



	<p>ressources financières</p>	<p>surveillance des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la disponibilité d'un dispositif de mesures de pollution</li> <li>- Rendre disponibles les informations systématiques et fiables liées aux risques climatiques</li> <li>- Disposer d'un système d'information fonctionnel et système de veille opérationnel lié à la REDD+</li> </ul>	<p>capital naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la mise en œuvre du Plan directeur de recherche sur la biodiversité promu par le Ministère en charge de la Recherche Scientifique</li> <li>- Promouvoir les recherches sur les composantes du capital naturel</li> <li>- Systématiser la recherche sur les filières de valorisation économique des espèces forestières en périphérie des APs</li> <li>- Disposer des connaissances permettant la comptabilisation du capital naturel</li> <li>- Développer des lignes de références et des scénarii face aux changements climatiques</li> <li>- Développer un programme de recherche-action sur les modèles de restauration des paysages forestiers</li> </ul>	<p>désertification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les feux de végétation non contrôlés</li> </ul>	<p>bois précieux, bambous, Prunus africana, ...) et PFNL (raphia, soie sauvage, ...), autres (Aloemicroclada, pervenche de Madagascar, Centella asiatica, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le trafic illicite des espèces menacées par la maîtrise de leur reproduction (tortues, crocodiles, grenouilles, caméléon, ...)</li> <li>- Valoriser le carbone forestier séquestré</li> <li>- Promouvoir la valorisation des ressources génétiques par la mise en œuvre du protocole de Nagoya : Accès et Partage des Avantages ou APA )</li> </ul>



**Cadrage  
pratique  
opérationnel**

- Elaborer des plans opérationnels régionaux relatifs aux documents cadres
- Elaborer des normes/guides pratiques

**Transparence et  
redevabilité  
environnementale  
effective**

- Mettre en place des structures favorisant les flux d'informations
- Informatiser la gestion des exploitations forestières
- Promouvoir la transparence dans la gestion des recettes du secteur forestier
- Optimiser les structures de type « Association du Réseau des Systèmes d'Information Environnementale » ou ARSIE

**Economie résiliente  
aux changements  
climatiques**

- Elaborer des profils de projets/programmes favorables à la résilience aux risques de catastrophes
- Promouvoir le développement, la production et l'accès aux énergies renouvelables et alternatives
- Contribuer à la promotion de systèmes de production adaptés aux changements climatiques
- Mettre en œuvre le programme de sauvegarde REDD+

**Déchets et sous-  
produits recyclés et  
valorisés**

- Encadrer un centre pilote de traitement des déchets
- Favoriser les initiatives de traitement de déchets
- Développer les Métiers de traitement et de recyclage de déchets
- Appuyer et conseiller les initiatives pilotes d'implantation de décharges au niveau communal
- Contribuer à la Décontamination de sites pollués



## Annexe 2 : Politique Nationale Environnemental pour le Développement Durable



# **POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Annexe au décret n°2015-1308 du 22/09/2015 fixant la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable



## **PREAMBULE**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable s'inscrit dans la perspective de réalisation par Madagascar des Objectifs du Développement Durable (ODD).

La Politique Générale de l'Etat et le Plan National de Développement placent la protection de l'Environnement parmi les secteurs prioritaires afin d'assurer la durabilité des actions de lutte contre la pauvreté et de développement du pays.

Constatant que Madagascar est confronté à des contraintes anthropiques et climatiques engendrant une forte pression sur ses richesses en ressources naturelles existantes (sol, eau, air, mer, faune, flore etc...) et ayant une tendance à déséquilibrer l'Environnement ;

Constatant toutefois que le capital naturel peut être un levier du développement et que la multiplicité et la diversité des acteurs, des initiatives et des potentialités pour la gestion durable de l'Environnement constituent un atout réel mais nécessitent toutefois une forte coordination afin d'assurer leur cohérence, leur synergie et leur complémentarité ;

Le Gouvernement de Madagascar adopte une Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable qui se veut être la référence nationale en matière de gestion durable de l'Environnement intégrant les objectifs nationaux aux opportunités et contraintes internationales.

Cette politique cadre avec les règles et principes généraux édictés par la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée et se décline en plans et programmes environnementaux pour le développement durable.



## DEFINITIONS ET PRINCIPAUX ENJEUX

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable est une politique tenant en compte de la globalité et de l'interdépendance des problèmes Environnementaux, sociaux, économiques et culturels. L'Environnement, selon la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée, est l'ensemble des milieux naturels, artificiels y compris les facteurs humains, socioculturels et climatiques qui intéressent le développement national.

Elle place l'Homme au centre des préoccupations environnementales.

Les différentes politiques sectorielles existantes seront abordées pour assurer leur compatibilité et leur complémentarité avec la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable.

Les principaux enjeux de la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable sont :

- La gestion durable des ressources naturelles pour améliorer la Sécurité alimentaire et énergétique face à la croissance démographique et au changement climatique
- La préservation de la biodiversité unique au monde mais menacée
- La gestion efficace des zones marines et côtières avec près de 5600 km de linéaire côtière.
- La réduction des risques environnementaux et sanitaires liés aux différentes pollutions occasionnées par les besoins de développement social et économique
- L'utilisation rationnelle des zones humides qui fournissent des services essentiels et ressources en eau douce.
- L'adhésion de la population en général à la politique environnementale axée sur le développement durable, par le changement de comportement et le développement de l'écocitoyenneté
- La mondialisation : la mise en cohérence des politiques nationales avec les conventions et accords internationaux ratifiés par Madagascar, l'intégration régionale, la libéralisation, l'interdépendance des économies, la concurrence, le NTIC, etc... qui influent sur l'Environnement

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable se réfèrent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) touchant l'Environnement.

La politique nationale de l'environnement pour le développement durable a pour objectifs de :

- Maintenir Madagascar dans la catégorie des pays Hot spot en biodiversité
- Assurer la gestion durable des ressources naturelles, terrestres et aquatiques, marines et côtières, ainsi que les habitats et écosystèmes associés,
- Promouvoir un cadre de vie sain pour la population
- Accroître la contribution des biens et services environnementaux à l'économie nationale
- Disposer d'un cadre favorisant l'implication de tous les secteurs dans une même vision de gestion durable de l'Environnement



## **AXES STRATEGIQUES**

### **La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie de la population**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable renforce le partage des responsabilités à tous les niveaux : Elle attribue à chaque Département ministériel une responsabilité de prise en compte des enjeux environnementaux dans son secteur respectif. Elle confirme la place importante que les Régions, les Communes et les Fokontany tiennent dans la gestion de proximité de l'Environnement incluant l'aménagement de l'espace (SRAT) et le transfert de gestion aux communautés selon la loi GELOSE, ainsi que celle des ONGs et des associations dans la préservation de l'Environnement.

La politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable confirme la nécessité d'améliorer le cadre juridique et institutionnel régissant l'Environnement à Madagascar et d'assurer son application effective.

### **La promotion d'une approche globale et multisectorielle**

L'enjeu environnemental est, par essence, transversale. Les différents secteurs existants au niveau du pays sont concernés par la protection de l'Environnement. La politique nationale de l'environnement pour le développement durable opère une ouverture plus large en vue d'étoffer les synergies avec les différents secteurs et de valoriser la complémentarité des actions.

### **La capitalisation des acquis techniques et méthodologiques et le renforcement des capacités des acteurs**

Les expériences positives et les outils méthodologiques en matière de gestion de l'Environnement développés depuis plusieurs années à Madagascar doivent être capitalisées, renforcées et développées au niveau de l'ensemble de Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes régionaux et locaux.

Le développement du capital humain mérite une attention particulière pour mieux faire face aux problématiques environnementales actuelles et futures.

### **La mise en place d'un cadre incitatif face aux initiatives qui tendent vers la préservation de l'Environnement**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable encourage le développement et la valorisation des technologies propres ainsi que les bonnes pratiques environnementales, l'introduction des produits alternatifs moins nocifs pour l'Environnement et toutes autres initiatives respectueuses de l'environnement.

Pour cela, la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable promeut le partenariat avec les Universités et les Centres de Recherches dans le cadre du développement des programmes de recherche qui intègrent les enjeux environnementaux et appuie à la vulgarisation des résultats des recherches aptes à améliorer l'Environnement du pays.



#### **La pérennisation financière des actions Environnementales**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable promeut la mise en place d'un système cohérent des outils et instruments de financement pérenne, adapté au développement économique du pays.

A part les mécanismes de financement durable pour l'Environnement existants, il s'agit de développer d'autres outils et instruments de financement pérenne comme les mécanismes de paiements pour services environnementaux, outils de mise en œuvre du principe de « pollueur-payeur », développement de la compétitivité nationale sur le marché de carbone etc...

#### **Le renforcement du mécanisme d'intégration de la dimension environnementale à tous les niveaux ; visant le développement de l'écocitoyenneté**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable appuie les différents secteurs et les collectivités territoriales décentralisées, pour la prise en compte de l'environnement dans leur politique et plan de développement, en vue d'une acquisition du réflexe positif envers l'environnement à tous les niveaux.

#### **La mise en place d'un système de gestion d'information et de communication environnementale nationale performant, répondant aux besoins des acteurs nationaux et internationaux**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable met l'accent sur l'importance de la mise à disposition des acteurs d'informations de qualité en tant qu'outil d'aide à la décision et d'orientation des actions

#### **Le renforcement des actions de prévention et de veille environnementale et l'intensification des inspections et contrôles environnementaux**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable incite les structures au niveau central et au niveau décentralisé à adopter des mesures de prévention et de veille environnementale, selon le principe de prévention et de précaution. Elle favorise la mise en place et le renforcement du rôle des observatoires relatifs à l'Environnement. Elle appuie le renforcement des capacités de l'Etat à exercer son rôle régalien de contrôle et de surveillance environnementale.

#### **Le renforcement du dispositif d'évaluation et de suivi des impacts des investissements sur l'Environnement**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable appuie le développement et l'amplification des instruments et outils tels que : le décret portant Mise en Compatibilité des investissements avec l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique, les outils de réduction des nuisances cumulées des petits investissements sur l'environnement et la promotion de la Responsabilité sociale des entreprises, afin de faire contribuer effectivement les projets d'investissements aux préoccupations de développement durable

#### **Le respect et la mise en œuvre des accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement ratifiés par Madagascar**

Il s'agit d'honorer les obligations du pays vis-à-vis de ces conventions internationales à travers des plans d'actions nationaux afin de permettre au pays de contribuer aux efforts mondiaux de résolution des problématiques environnementales mondiales.

La coordination de certaines stratégies au-delà du niveau national sera améliorée afin de mieux répondre à la vision régionale et internationale des problématiques environnementales.



## PRINCIPES DIRECTEURS

Outre les principes de gestion de l'Environnement édictés dans la charte de l'Environnement Malagasy actualisée, les principes suivants sont adoptés :

### Principes de la bonne gouvernance :

Redevabilité : c'est l'obligation de rendre compte par rapport au mandat et missions confiés et l'efficacité dans la réalisation des objectifs consignés dans le Plan National de Développement

Transparence : dans le traitement des demandes de la part des citoyens et dans les différents processus touchant le bien public

Réceptivité : L'Etat doit se doter des moyens et de la flexibilité nécessaires pour répondre rapidement à l'évolution du contexte en tenant compte des attentes de la population en général, de la société civile, du secteur privé.

Primauté du droit : L'Etat applique et fait appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute équité et en toute transparence. Il assure que les administrés ont connaissance des textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur.

**Le renforcement de la décentralisation (gestion de proximité) et le transfert des compétences et des moyens** qui permettra de mieux impliquer et responsabiliser les acteurs à la base

**La prise en compte de l'approche genre** : en vue de l'articulation du social avec le secteur environnement, il s'agit d'inclure et de responsabiliser les catégories de population sensibles et vulnérables (jeunes, femmes etc ...) dans la protection de l'Environnement et la gestion des ressources naturelles et de minimiser les impacts de la dégradation de l'Environnement sur eux.

**La prise en compte des disparités régionales** en vue d'un équilibre entre régions et d'une mise à profit aussi bien des zones urbaines que rurales

**Le partage équitable des bénéfices** en vue de conscientiser les populations locales sur l'importance de l'environnement et sur la contribution d'un développement durable à l'amélioration de la qualité de leur vie



## MODALITES DE MISE EN OEUVRE

### Les acteurs

L'implication de tous les acteurs s'avère indispensable dans la mise en œuvre de cette politique. Ces acteurs sont:

#### L'Etat :

Le Ministère en charge de l'Environnement, en tant que leader dans le secteur Environnement, définit la politique en matière d'Environnement et garantit sa mise en œuvre en jouant le rôle de régulateur, de facilitateur, de normalisateur. Il planifie et coordonne les actions et en assure le suivi et l'évaluation. Il se doit d'assumer son rôle régalien. Pour la mise en œuvre proprement dite, il peut déléguer certains de ses mandats aux organismes qui lui sont rattachés ou autres.

Tous les Départements Ministériels sectoriels apportent leur contribution dans la préservation et la protection de l'Environnement dans l'exercice de leur mandat respectif en vue de garantir la durabilité de leurs actions.

#### Les Collectivités Territoriales Décentralisées:

Il s'agit d'impliquer et de responsabiliser de plus en plus les autorités locales et régionales dans la gestion des ressources naturelles de leurs territoires et de veiller à l'équilibre écologique.

Les Organisations communautaires de base : Pour la gestion de proximité, la population locale organisée et éduquée constitue un gestionnaire et un conservateur de l'Environnement non négligeable.

#### Les Organisations de la Société Civile :

Les associations, les organismes non gouvernementaux, les leaders d'opinion ont un rôle important à jouer dans les activités de changement de comportement, en tant que vecteurs pouvant atteindre une masse importante de la population et acteurs d'interpellation.

#### Le secteur privé :

Le secteur privé occupe une place importante dans les questions relatives à la gestion et la préservation de l'Environnement par des investissements dans des activités liées directement à la préservation de l'environnement mais également par des investissements qui visent à réduire les nuisances sur l'Environnement produites par leurs activités.

#### Les partenaires techniques et financiers:

Compte-tenu du fait que les capacités financières au niveau national ne sont pas à la hauteur des besoins en matière de protection et de gestion de l'Environnement, les apports des partenaires techniques et financiers sont encore sollicités pour appuyer Madagascar dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'Environnement.



## Les outils et instruments

### Les instruments spécifiques :

- Instruments réglementaires : les normes, les seuils, les autorisations, le Code de l'environnement, l'évaluation environnementale (étude d'impacts, audit environnemental, etc...)
- Instruments économiques et financiers : la fondation, les écotaxes/taxes vertes, les redevances, les crédits carbone etc...
- Instruments d'évaluation : le rapport sur l'état de l'Environnement de Madagascar. Il s'agira de mesurer l'efficacité de la politique nationale de l'Environnement pour le développement durable par l'appréciation des principaux changements induits de sa mise en œuvre.

### Les programmes opérationnels et sectoriels

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable sera mise en œuvre à travers des plans et programmes.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne  
Jean RAVELONARIVO

Vu pour être annexé au Décret n°2015/1308 du 22/09/15  
fixant la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable.  
POUR AMPLIATION CONFORME

Antananarivo, le 11 DEC 2015

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT



ZAFINANDRO Armond